

Le Peuple La Sentinelle

QUOTIDIEN SOCIALISTE - RED., ADM. et PUBL. Le Chaux-de-Fonds: Parc 103 tél. réd. (039) 31088 tél. adm et publ. (039) 31087 CCP 23 313 - Lausanne: Saint Pierre 1, tél. (021) 226710 CCP 10 8300 Genève: Argand 4 tél. (022) 32 42 40 CCP 12 2715 ABONNEMENTS 1 mois Fr 4 - 3 mois Fr 11 - 6 mois Fr 22 - 1 an Fr 44 - LE NUMÉRO 30 ct Directeur, René Mevian Rédacteur en chef responsable Willy Brandt

Conseil national: Le débat sur l'AVS est ouvert

Le Conseil national examine mardi matin trois rapports du Conseil fédéral concernant notre commerce extérieur (rapport sur les mesures de défense économique et deux rapports sur les modifications du tarif douanier), ainsi qu'un message proposant la ratification de l'accord international sur le café de 1968. Comme le relève M. Mugny (c.-s., VD), cet accord doit contribuer à améliorer le revenu des pays producteurs de café, qui sont des pays en voie de développement. Notre participation à cet accord constitue un élément de notre aide au tiers monde, une aide qui, souligne l'orateur, devra être considérablement augmentée ces prochaines années.

M. Sutter (ind., ZH) critique les mesures prises par les autorités pour faciliter l'écoulement du fromage indigène. A son avis, ce n'est pas en renchérissant le fromage étranger qu'on rend service au consommateur.

L'intégration européenne

Les événements d'Europe orientale vont-ils accélérer l'intégration européenne? Interrogé à ce sujet, le conseiller fédéral Schaffner se montre sceptique. La Suisse ne néglige aucun préparatif, mais le Conseil fédéral estime que l'attitude pragmatique adoptée reste la meilleure, comme en témoignent les accords conclus à l'occasion du Kennedy Round. L'Europe se fera plus facilement par l'accumulation de tels accords concrets que par des «proclamations et déclarations». M. Schaffner assure que son département a fait étudier toutes les incidences possibles de l'intégration sur notre économie. Mais, pas plus que le Département militaire, celui de l'économie publique ne peut rendre publics tous les détails de ses plans...

M. Schaffner justifie ensuite les mesures de soutien du fromage suisse, qui contribuent à réduire le déficit laitier. Nous ne pouvons supporter sans réagir une politique de «dumping» qui ruinerait nos efforts. Mais il est vrai que la Suisse pratique aussi, parfois, le «dumping» pour placer certains fromages dont la qualité laisse à désirer.

Les trois rapports sont alors approuvés et le Conseil fédéral est autorisé à ratifier l'accord sur le café.

Réduction des heures de travail

Le conseil adopte ensuite un postulat de G. Berger (soc., ZH), qui invite le Conseil fédéral à revoir l'application de la loi sur le travail, l'observation de la durée contractuelle du travail ayant donné lieu dans certains milieux à un malaise. M. Schaffner est invité en outre à répondre à deux interpellations (datant de 1967) qui suggèrent de réduire dès le 1^{er} janvier 1968 la durée maximum de la semaine de travail de 46 à 45 heures. Ces interpellations émanent de MM. Heil (c.-s.) et Wutrich (soc.). La loi sur le travail, rappelle M. Schaffner, prévoit une telle réduction «si la situation économique et le degré de surpopulation étrangère le permettent». Or, on sait que la stabilisation de la main-d'œuvre étrangère n'est pas encore une réalité. Et la pénurie de personnel est générale. Il est vrai que dans de nombreux secteurs la durée du travail est déjà inférieure à 46 heures. Le gouvernement doit-il encore accélérer le mouvement? Il ne le pense pas, dans les circonstances présentes.

Les deux interpellateurs ne se déclarent pas satisfaits de ces explications.

Un crédit de trois millions pour l'achat d'un terrain à Genève est voté sans discussion et sans opposition. On y construira des logements pour les fonctionnaires fédéraux.

L'AVS

En fin de matinée, le conseil aborde le principal objet de l'ordre du jour, la septième révision de l'AVS.

Le président de la commission, M. Meyer-Boller (rad., ZH) rappelle qu'en commission les propositions du Conseil fédéral ont été dépassées. Il est maintenant question de majorer les rentes d'un tiers (au lieu d'un quart). C'est, dit-il, un maximum dans les conditions actuelles, pour autant qu'on ne souscrive pas à une réforme fondamentale de notre sécurité sociale.

Le rapporteur de langue française, M. Primborgne (c.-s., GE) prendra la parole mercredi.

Avant de lever la séance, le président annonce que vingt-deux orateurs sont inscrits pour le débat d'entrée en matière sur l'AVS. Une bonne douzaine d'amendements ont déjà été déposés.

Le Conseil fédéral répond à M. Chevallaz

Le conseiller national G.-A. Chevallaz (rad., VD) avait proposé au Conseil fédéral, dans une question écrite, de modifier la loi fédérale de 1966 sur les fonds de placement, afin d'admettre que ces fonds puissent être plus largement intéressés à la construction d'immeubles subventionnés et que la limite de 50% d'hypothèques puisse être dépassée dans

certaines conditions pour des constructions libres.

Dans sa réponse, le Conseil fédéral estime que, pour le moment, rien ne justifie une telle révision. Il n'est nullement interdit aux fonds de placement de posséder des maisons d'habitation construites avec l'aide des pouvoirs publics. Simplement, le montant des gages ne doit pas excéder la moitié du coût de revient en moyenne de tous les immeubles. Il est donc parfaitement licite d'hypothéquer certains immeubles subventionnés au-delà de cette limite de 50%, à condition que d'autres le soient dans une moindre mesure.

Quant à la limite de 50% pour les constructions libres, le Conseil fédéral juge qu'elle reste justifiée, pour éviter des placements trop spéculatifs entraînant des dangers pour l'investissement des épargnants.

Au Conseil des Etats: Les mini-espions

La séance de mardi a été entièrement consacrée à la discussion des mesures qui peuvent protéger les particuliers contre les violations du domaine personnel secret, contre l'arbitraire administratif ou contre l'abus des tables d'écoute téléphoniques — tous les domaines où le Conseil des Etats a apporté certaines modifications aux décisions prises antérieurement par le Conseil national.

WINTERTHOUR: Mise en garde contre le trafic et l'usage de la drogue

De nouvelles précisions ont été données par le procureur du canton de Zurich, sur le cas de contrebande de haschisch découvert à Winterthour, affaire sans précédent dans les annales de cette ville.

Un chauffeur de Winterthour, âgé de 21 ans, se rendit par ses propres moyens au Proche-Orient, en 1966, bien décidé à trouver de la drogue. A Baalbek, centre du trafic des stupéfiants dans le Proche-Orient, il acheta un kilo et demi de haschisch. A Istanbul, il s'en procura encore soixante grammes, dans le quartier «réservé» des trafiquants de Guelhani. Il transporta tout ce poison à Winterthour d'abord, ensuite à Munich. Il y trouva des clients fort intéressés qui lui prirent tout son stock, sans toutefois lui donner un sou. Le «chauffeur trafiquant» fit encore deux voyages en Orient d'où il ramena, chaque fois, du haschisch. Mais

il fut pris à Salonique, où on lui fit passer onze mois en prison. La drogue qu'il apporta à Winterthour, lors de sa dernière randonnée fut fumée dans des «parties» de haschisch qu'il organisait dans sa chambre. Une bonne douzaine de jeunes filles et de jeunes gens participèrent à ces «séances de rêve» d'un genre particulier. Plusieurs d'entre eux étaient mineurs.

Le procureur a souligné l'insouciance avec laquelle les jeunes gens s'adonnent à la fumerie. Ils la considèrent comme un «plaisir parfaitement convenable, qui ne tombe actuellement sous le coup de la loi qu'en vertu d'une législation archaïque». Le procureur a conclu par une mise en garde contre les dommages que la drogue peut causer au point de vue de la santé ainsi que contre les suites juridiques que peut entraîner la pratique du haschisch.

NOUVELLES SUISSES

ZURICH: Après le vol de tableaux de Coligny. — Les autorités judiciaires zurichoises viennent de publier les résultats de leur enquête sur Eusebio Mendoza, 34 ans, arrêté le 5 août, alors qu'il cambriolait une villa de Zollikon. Cet individu avait participé, avec un complice arrêté à Marseille, au vol de tableaux commis au détriment du collectionneur genevois Bodmer, à Coligny.

Au cours de son bref passage sur les bords de la Limmat, Mendoza a commis huit vols avec effraction, qui lui ont rapporté 40 000 fr. Les dégâts commis atteignent 3200 fr.

MARACON: Une cycliste tuée, deux blessés. — M^{lle} Amélie Boudry, 60 ans, habitant Ecotaux, qui roulait à bicyclette à l'entrée du village de Maracon, mardi à 6 h., est entrée en collision avec une automobile fribourgeoise arrivant en sens inverse. M^{lle} Boudry a été tuée sur le coup. Sous l'effet du choc et du brusque freinage, la voiture se renversa sur son toit. Ses deux occupants ont été blessés.

BALLENS: Collision mortelle. — Mardi à 18 h. 25, M. L.-R. Decollogny, 32 ans, habitant Ballens, qui roulait en auto près de son village, est entré en collision à un carrefour avec un camion qui se dirigeait vers Apples. M. Decollogny fut projeté dans un pré et tué sur le coup. Sa voiture est hors d'usage.

BAULMES: Collision mortelle. — M. J.-J. Margairaz, 47 ans, contremaître à Baulmes, qui roulait en automobile mardi à 6 h. 30, près de Baulmes, est entré en collision avec un camion qui roulait en sens inverse. M. Margairaz a été transporté à l'Hôpital d'Yverdon où il a succombé peu après son admission.

LUCERNE: Un mégot explosif. — En jetant son mégot dans un égout, un promeneur lucernois a causé, lundi après midi, un frayeur à tous les habitants du quartier: En effet, une violente explosion s'en suivit, projetant à 5 mètres de hauteur deux couvercles d'égoût. Un jeune garçon qui passait à vélo, a été déporté par le

Ouverture de la session des Chambres fédérales



A Berne, la session ordinaire d'automne des Chambres fédérales s'est ouverte lundi. En souvenir de l'ancien conseiller fédéral G. Lepori, les parlementaires ont observé une minute de silence.

Le succès des socialistes suédois et les commentaires de la presse romande

En raison du week-end prolongé du Jeune fédéral et aussi, sans doute, parce qu'elle a mal digéré ce triomphe, alors qu'elle avait laissé pressentir unanimement une défaite, la presse suisse romande n'a que peu commenté, hier, la victoire socialiste aux élections suédoises. Cependant dans la «Feuille d'Avis de Lausanne», M. B. Galland écrit:

M. Tage Erlander pourra prendre sa retraite l'an prochain, avec quelques motifs de fierté: il aura été 22 ans premier ministre et leader du Parti social-démocrate sans essuyer de défaite électorale.

Alors que les partis bourgeois ont reconquis le pouvoir en Norvège et au Danemark, les socialistes suédois ont fait mieux que sauver leur position. Ils ont progressé un peu, d'après la proportion des suffrages, et beaucoup selon le nombre des députés qu'ils envieront à la Chambre basse, renouvelée dimanche. Sur 233 sièges, ils en occuperont 125, contre 113 précédemment. Ils n'auront donc plus besoin d'appuis extérieurs pour avoir une majorité confortable.

Comment expliquer ce redressement spectaculaire?

Aux élections communales de 1966, la gauche avait reculé nettement; la débâcle était dans l'air; socialistes et communistes n'étaient point parvenus, ensemble, à attirer le 50% de l'électorat.

Le succès des sociaux-démocrates, cette année, est dû à leur effort propre, et à quelques circonstances aussi inattendues que favorables.

L'effort propre, ce fut le congrès socialiste extraordinaire de l'an dernier, où les hommes jeunes furent mis en vedette: Olof Palme, l'intellectuel, et Krister Wickmann, l'économiste. Une stratégie de la gauche, adaptée au développement in-

dustriel de demain, vint remplacer les slogans vieillissants et prouver un esprit de recherche.

Au micro, un langage libre et vif — qui n'est pas sans analogie avec le ton neuf qu'avait trouvé Dubcek — trancha sur les discours prudents des gouvernements rassis. Le ministre Palme descendit même dans la rue pour manifester contre la guerre américaine au Vietnam. Des voix bourgeoises s'indignèrent de ces procédés. Mais ils furent payants: la jeunesse cessa de considérer le socialisme comme le bon bord suédois; elle fut séduite; le parti gouvernemental parut en avance d'une génération et de quelques idées sur les autres.

Les événements tchécoslovaques furent l'appoint extérieur qui explique aussi les résultats de dimanche.

Les communistes se sont effondrés. La panique a soufflé sur le camp de M. Hermansson, malgré ses efforts manifestes pour se rendre indépendant de Moscou; il est allé voulant sauver sa mise en extrémis, jusqu'à recommander une rupture des relations diplomatiques entre Stockholm et Moscou! Ficelle trop grosse: s'écouter ou pas, le communisme est devenu odieux aux Suédois. Et les dividendes de la politique du Kremlin à Prague peuvent maintenant compter: mués en «parti socialiste de gauche», les communistes suédois avaient régulièrement gagné des voix, passant de 3,8% en 1962 à 6,4% en 1966; ils mordaient peu à peu sur les socialistes. Aujourd'hui, le mouvement s'est brusquement inversé, et les sociaux-démocrates ont reconquis à moitié l'extrême-gauche suédoise.

La Tchécoslovaquie a servi les sociaux-démocrates d'une autre manière: lorsque leurs positions électorales avaient fléchi, ces dernières années, ce fut moins par une désertion de troupes passées dans les partis bourgeois, qu'une indifférence de leurs électeurs: beaucoup, blasés, s'abstenaient de voter.

Les yeux sur Prague, les Suédois ont apprécié soudain à son juste prix leur liberté politique et leur indépendance, et chacun s'est fait un devoir d'aller voter. La participation électorale semble avoir été proche de 90% — c'est un record dont les sociaux-démocrates sont les premiers bénéficiaires.

D'autre part, dans la «Suisse», qui présente déjà les futurs ministres bourgeois, nous extrayons ces lignes d'un commentaire de R. Baume:

M. Tage Erlander, premier ministre depuis 1946, attribue le vote de confiance que son parti a reçu du peuple suédois à son désir de stabilité.

Ce souci de stabilité est d'autant plus remarquable que depuis les élections municipales de 1966, qui avaient accusé un déclin du parti socialiste, près de trois cent cinquante mille jeunes Suédois et Suédoises ont pu, pour la première fois, participer au scrutin, l'âge électoral ayant été ramené de 22 à 21 ans.

VAUD

Demain au Comptoir...

JEUDI 19 SEPTEMBRE

9 h. à 18 h., ouverture des halles, des jardins et des expositions spéciales: le Salon de l'horlogerie, le Salon des ensembliers, la cour d'honneur des produits du sol, le pavillon de la radio et de la télévision, l'exposition « Votre avenir: les carrières de l'artisanat »... Au foyer du Théâtre: « Présence thurgovienne ».

9 h. à 18 h., ouverture du pavillon des Pays-Bas. 9 à 18 h., ouverture du pavillon de la Roumanie. 9 à 20 h., ouverture des halles de dégustation. 9 à 12 h., et 13 h. 30 à 18 h., jardin d'enfants Nestlé.

9 h. 30, salle N° 2, journée romande des patrons boulangers. 10 à 23 h., ouverture du restaurant roumain Mamaia. 10 à 18 h., cinéma: défilés de mode. Présentations de films des Pays-Bas et de la Roumanie. 10 h. 30, visite de la Foire par les stagiaires du

Centre du commerce international du GATT. 11 h., salle N° 7: séance des secrétaires cantonaux et des chefs de service de la Loterie romande. 12 h., ancien presbytère: apéritif offert aux stagiaires du Centre du commerce international du GATT. 12 h. 30, restaurant roumain Mamaia: déjeuner des secrétaires cantonaux et des chefs de service de la Loterie romande. 12 h. 45, restaurant roumain Mamaia: déjeuner des stagiaires du Centre du commerce international du GATT. 13 h., Grand Restaurant: déjeuner des participants à la journée romande des patrons boulangers. 15 h., salle N° 9: Société vaudoise des cafetiers, des restaurateurs et des hôteliers. 15 h., Grand Restaurant: Fanfare du Jorat de Mézières. 18 h. 30, Restaurant du Rond-Point: dîner de la Société vaudoise des cafetiers, des restaurateurs et des hôteliers.

La Chaux-de-Fonds

ETAT-CIVIL DE LA CHAUX-DE-FONDS

13 septembre 1968

Naissances

Aellen Frank, fils de Claude-Walter, chauffeur de camions, et de Greti née Siegenthaler.
Sanchez Maria-Monserrat, fille de Francisco-Jaime, ouvrier sur cuir, et de Pilar née Almeida.
Dombrowsky Ines-Katrin, fille de Klaus-Jürgen et de Brunhilde née Katozka.
Guidi Claudio, fils d'Alberto-Mario-Angelo, chef de chantier, et de Maria née Cont.

Promesse de mariage

Léopold Lucien-Claude, maçon, et Hildebert Marlène-Valentine.


Décès

Brunner Christian, retraité, né le 12 août 1895, veuf d'Olga née Gygi (Ruche 39).
Pfenniger née Borle Hélène-Zélie, ménagère, née le 8 mai 1885, veuve de Frédéric (Temple-Allemand 83).

17 septembre 1968

Promesses de mariage

Guillod Jean-Claude-Alex, mécanicien de précision, et Superchi Karine-Yolène.
Cassotta Alessandro-Antonio-Michele, avocat, et Vogl Helene-Maria-Elisabetha.
Peral Alfredo, manœuvre, et Rua Maria.
Humbert-Droz Daniel-Roger, chauffeur, et Mottet Françoise-May.



La CCAP
garantit l'avenir
de vos enfants

Neuchâtel
Tél. (038) 5 49 92

ARTICLES HYG.

1re qual., 12 pièces Fr. 4.50; 24 pièces Fr. 8.—; lubrifiée: 12 pièces Fr. 6.50; 24 pièces Fr. 11.50.

Exp. discrète. Remb. seulement sur demande. CCP 30-185 46.

F. WIDMER, case 54, Grand-Rue, Berne 8.

LIVRES

d'occasion tous genres anciens et modernes Achat vente échange — Librairie place du Marché tél. 2 33 72.

Avez-vous bien réussi

vos photos de vacances ?

Alors, faites comme moi, achetez un album chez Raymond, Serre 66, La Chaux-de-Fonds. Il a actuellement un choix très varié.

FEU 18

Cossonay: Le tarif manœuvre des Câbleries

Les Câbleries de Cossonay ont engagé pendant les vacances d'été des étudiants comme main-d'œuvre d'appoint. L'expérience fut célébrée dans la presse; l'offre eut du succès.

Les étudiants furent reçus sans paternalisme et mis au travail sans chouchouterie; ils eurent à se familiariser avec des travaux simples de manœuvre spécialisé: soudure, tréfilage grossier, etc...

On les paya 4 fr. 25 à l'heure, ce qui est correct. Mais ils découvrirent que des ouvriers, des manœuvres comme eux, n'étaient même pas payés à ce tarif-là.

Si la direction n'interdisait pas toute activité syndicale dans cette entreprise, il y aurait là matière à enquête: quelle est la nature et la justification de cette disparité? Mais le syndicat n'est pas toléré aux Câbleries... pour cause. D.P.

RETRAITE. — M. H. Besson, inspecteur du troisième arrondissement scolaire, a demandé à faire valoir ses droits à la retraite dès le 1^{er} novembre 1968, ce que le Conseil d'Etat lui a accordé dans sa séance du 6 septembre 1968, avec remerciements pour les services rendus.

Natif des hauteurs de la Broye, M. Besson obtint son brevet d'instituteur en 1925. Après quelques remplacements à Penthaz, Vevey, Paully/Chardonne et Brenles, il fut nommé à Maracon où il enseigna jusqu'en 1937. Ensuite il dirigea des classes supérieures à Vallorbe, puis à Vevey.

En 1946, le Conseil d'Etat l'appela à la fonction d'inspecteur.



YVERDON Buffet CFF
M. Criblet-Ferrer

Tél. (024) 2 49 95

3 spécialités

- ★ Les filets de perches aux morilles
- ★ Gratin de fruits de mer
- ★ La paella du Liceo de Barcelona



HORLOGERIE BIJOUTERIE
O. MEYLAN
20 rue de l'Alle, 20
TÉL. 22 36 90 - LAUSANNE

A nos abonnés vaudois

Très prochainement vous trouverez encarté dans le journal, un bulletin de versement que nous vous prions de bien vouloir utiliser pour le paiement de votre abonnement.

D'avance nous vous en remercions.

Nous profitons de rappeler à quelques-uns de nos lecteurs que leur abonnement n'est pas à jour.

Au Conseil communal de Vallorbe

Le Conseil communal a tenu séance le vendredi 13 septembre. Elle a été ouverte à 20 h. 15 par M. P. Schneider (lib.). Le procès-verbal de la séance du 19 juillet est vite adopté et le Conseil communal passe à la suite de l'ordre du jour.

1. Rapport de la commission sur le préavis municipal concernant l'acquisition d'appareils de liaison pour la police municipale.

Notre camarade S. Dizerens rapporte. Il s'agit de munir notre corps de police, assez restreint, d'appareils radios-téléphones individuels dont le poids et l'encombrement réduits permettent de les loger dans la poche de la tunique. La commission chargée d'étudier ce moyen de liaison s'est déplacée à Morges pour assister à des démonstrations de la police de cette localité munie de ces appareils. Ils rendraient maints services à notre police: lors de manifestations sportives ou autres, lors de sinistres ou d'accidents les interventions sont accélérées. Le prix global pour les appareils et une station fixe avec antenne est de l'ordre de 23 000 fr. en chiffres ronds. Le crédit est accordé par le conseil à une forte majorité.

2. Rapport de la commission chargée d'examiner le préavis municipal demandant la modification de quelques articles de règlement des égouts.

M. Béguelin (rad.) rapporte. Comme chaque année, les frais d'exploitation de la station d'épuration des eaux s'élèvent à 70 000 fr. Il faut trouver de nouvelles ressources. Plusieurs solutions furent envisagées et refusées par le conseil lors d'un premier rapport de commission. Une nouvelle commission s'est ensuite constituée et présente cette dernière solution: a) Pour tout raccordement ancien ou nouveau, on envisage de faire payer une taxe unique d'introduction de la valeur incendie du jour; b) Chaque citoyen est tenu de payer une taxe annuelle basée sur le bordereau incendie. Ces taxes auront un effet rétroactif au 1^{er} janvier 1968. Le conseil accepte finalement cette proposition de la deuxième commission.

3. Rapport de la commission qui a étudié le préavis municipal concernant le renouvellement de l'arrêté d'imposition.

La commission propose: 1) Reconduire pour deux ans l'arrêté communal actuellement en vigueur; 2) Se rallier aux conclusions du Grand Conseil et de percevoir l'acompte provisionnel.

Ce rapport ne donne lieu à aucune discussion et il est adopté sans autre.

4. Quelques communications.

Par la voix de M. A. Jaillat, syndic, la Municipalité demande un crédit de Fr. 1 500 000.— couvert par un emprunt remboursable en trente ans et ceci pour financer les grands travaux en cours: réfection de la route cantonale 251, réfections de bâtiments dont le Casino, etc. Une commission se chargera d'étudier ce projet d'emprunt.

Nous entendons le camarade E. Trun, municipal, donnant quelques détails sur la transformation et la rénovation des cuisines du Casino, alors que notre municipal des Travaux, le camarade Ed. Ruegger, renseigne le Conseil communal sur les travaux en cours à la rue des Eterpaz et ceux qui viendront prochainement. En outre, le municipal A. Glardon nous apprend la démission d'un de nos agents de police et son remplacement par un jeune de la Vallée.

Il est encore fait part de l'admission à la bourgeoisie vaudoise et vallorbière de M^{me} I. Krebs, Bernoise par son mariage.

Dans les divers et propositions individuelles, on entend une plainte formulée par quelques citoyens mécontents des aboiements nocturnes des chiens du quartier du Faubourg.

Fin de séance, à 21 h. 30.

Ph. G.



Liqueur à base de
Cognac et Orange
42°
Morand
MARTIGNY

Le saviez-vous...

Nous vous offrons au prix sensationnel de 198 fr. le ski métallique suisse V 200

Profitez-en!



Universal Sport

Bienne, rue de la Gare 4, tél. 2 30 11

Lausanne, rue Pichard 16, tél. 22 36 42

Dans l'impossibilité de répondre à chacun personnellement, la famille de

MONSIEUR ADRIEN MÜHLETHALER

profondément touchée des marques de sympathie qui lui ont été témoignées durant ces jours de pénible séparation, adresse à toutes les personnes qui l'ont entourée sa reconnaissance émue et ses sincères remerciements.

ATTENTION: 3 DERNIERS JOURS

1 KILO DE BEURRE SUISSE GRATUIT

à chaque couple dès 20 ans qui participe à notre grande campagne publicitaire pour les articles RHOVYL et TEFAL (marque Rovit)

LA CHAUX-DE-FONDS:

MAISON DU PEUPLE - RUE DE LA SERRE 68

MERCREDI 18 - JEUDI 19 - VENDREDI 20 SEPTEMBRE 1968,

A 14 H. 15 ET A 20 H. 15

ATTENTION! Venez à l'heure. Nombre de places limité. Seules les personnes ayant assisté à notre campagne dans la salle recevront gratuitement 250 g. de beurre et chaque couple 1 kg. de beurre suisse. Les enfants ne sont pas admis. Ne confondez pas: notre action a lieu pour la première fois à La Chaux-de-Fonds.

Cordiale invitation, GLOBOMAT S. A., BALE

Page de la femme

Les femmes socialistes suisses se rencontreront les 12 et 13 octobre 1968, à Interlaken

Depuis plusieurs mois ces dates ont été retenues pour la conférence centrale (assemblée des déléguées) des Femmes socialistes suisses qui se tiendra dans la salle de l'Aula d'Interlaken et aura pour sujet central « Les droits de l'homme ».

L'ordre du jour est le suivant :

1. Ouverture de la conférence le samedi 12 octobre, à 13 h. 30.
2. Désignation du bureau ;
3. Désignation des scrutateurs et nomination de la Commission de contrôle des mandats.
4. Brèves allocutions de bienvenue.
5. Procès-verbal de la conférence de 1966 à Winterthur.
6. Communications.
7. Adoption du rapport d'activité de la Commission féminine centrale.
8. Révision du règlement des Femmes socialistes suisses.
9. Election des membres de la Commission féminine centrale et de la présidente.
10. Rapport du Séminaire international sur les droits de l'homme, à Gwatt, du 9 au 11 octobre 1968 (rapporteurs Herta Firnberg de Vienne et une camarade suisse).
11. Propositions de la Commission féminine centrale et des groupes. Programme de travail.

12. Exposé de Reynold Tschäppät, conseiller national et président du Parti socialiste du canton de Berne. Sujet : Un monde en transformation.

13. Divers.

Le samedi soir, après le repas, les déléguées et hôtes se retrouveront dans un endroit sympathique avec les déléguées étrangères qui parleront de leur pays et des problèmes qui s'y posent.

* * *

Droit de délégation. — Chaque groupe jusqu'à 30 membres a droit à une déléguée. Les 1 à 30 membres suivants donnent droit à une déléguée de plus et ainsi de suite. De plus, tous les groupes sont autorisés à envoyer à la conférence un nombre de participantes selon leur choix, mais ces dernières ne bénéficieront pas de la péréquation pour frais de déplacement.

Péréquation pour frais de déplacement. — Le montant que chaque déléguée aura à payer pour frais de déplacement est de 23 francs.

Frais de logement. — Le prix des chambres d'hôtel est de 17 fr. 50 par personne. Il sera demandé 5 fr. pour logement chez des particuliers.

Inscriptions. — Les inscriptions réglementaires doivent parvenir au secrétariat suisse, Eigerplatz 5, Berne, le 28 septembre 1968 au plus tard.

Documentation. — Outre le rapport d'activité des Femmes socialistes 1966/1968 qui a paru dans la Page de la Femme, la documentation concernant le projet de règlement, la liste des membres de la Commission féminine centrale et les propositions de cette dernière a été envoyée à chaque militante avec le « Trait d'Union » N° 3.

La Commission féminine centrale compte sur une nombreuse et vivante participation.

Les imperfections de notre agriculture

Le reproche a été adressé à la Fédération suisse des consommateurs, ainsi qu'à d'autres groupes de consommateurs, d'exercer tout spécialement à l'égard de notre agriculture une critique injuste et unilatérale. Pour qui connaît l'activité de la Fédération, il sait parfaitement que nous suivons d'autres problèmes que les seuls problèmes agricoles. Mais un regard un peu rapide pourrait laisser croire que les problèmes alimentaires occupent une place de premier plan dans nos activités. Et ceci n'est pas le fait du hasard.

Alors que dans la plupart des branches de l'économie, la loi de l'offre et de la demande, ainsi que la libre concurrence, assurent aux consommateurs la fourniture de matières à des prix avantageux et dans les qualités qu'ils désirent, l'agriculture échappe presque complètement à ces différentes lois ! Elle est soumise à des prescriptions et à des ordonnances fédérales, dans le cadre desquelles la Confédération garantit des prix couvrant les frais et assure l'écoulement en jouant du contingentement et en limitant les importations. Partout où l'Etat prend en charge et dirige ainsi, souvent sur la base de prévisions problématiques, il ne peut éviter que ne se produisent des erreurs dans ses programmes et que le « dirigisme » ne se révèle parfois erroné. C'est ainsi que la production excessive de lait a produit les montagnes de beurre qui coûtent environ 400 millions par année et dont les deux tiers sont à la charge de la caisse fédérale.

La discussion publique doit faire ressortir ces erreurs et éviter qu'elles ne s'étendent à d'autres domaines. Les organisations de consommateurs doivent assumer la tâche de faire contre-poids aux représentants des producteurs. Dans notre état démocratique, les consommateurs ont un droit « écrit » de participer, comme d'autres grandes unions et associations, à l'élaboration des programmes économiques.

Que nos déclarations, prises de position et avis ne plaisent guère aux représentants de l'agriculture, c'est regrettable, mais, dans le contexte actuel, inéluctable.

C'est ainsi que la désapprobation de Brougg ne saurait nous retenir de prendre position contre l'accroissement de l'engraissement du bétail qui aura pour conséquence un renchérissement de la viande, entraînera une récession de la vente auprès des consommateurs, et pour finir, conduira à des excédents de production.

De même, nous nous opposons à l'imposition du sucre qui doit servir à encourager et financer des productions et industries déficitaires et nous nous élevons contre la restriction à l'importation des fromages.

De manière générale, nous désirons exercer notre influence de façon à ce que l'application de la loi sur l'agriculture se fasse en tenant compte des besoins des autres branches de l'industrie et de la situation économique de la population, comme cela a été expressément formulé à de réitérées reprises, lors de l'élaboration de la loi et tel que l'article 29 le prévoit.

S'il nous arrive souvent dans ces conditions de nous préoccuper de questions alimentaires, nous n'en négligeons pas pour autant tous les autres points qui touchent aux intérêts des consommateurs.

C'est ainsi que nous nous sommes préoccupés de l'avisement de la qualité des services des PTT, ainsi que du renchérissement des tarifs des CFF. Si nous avons rarement à prendre position dans les problèmes « industriels » c'est que, dans cette sphère économique, le jeu de la libre concurrence régularise plus ou moins automatiquement les prix de vente en fonction des coûts et prix de revient. Par ailleurs, l'importation de ces produits n'étant pas soumise à des contingents, ni à des impositions douanières trop lourdes, la concurrence se fait aussi avec les produits venant de l'étranger. Si un produit suisse, que ce soit un vêtement ou des souliers, des marmites ou des cosmétiques, ne convient pas au public pour une raison quelconque (qualité ou prix) celui-ci aura très facilement la possibilité d'acheter un produit similaire américain, allemand, provenant de l'AELE ou de la CEE ou d'ailleurs qui apparaît sur le marché suisse grevé d'une douane raisonnable, ou même sans douane du tout.

S'il en était de même pour les produits de l'agriculture, Brougg n'entendrait guère de critiques de notre part. Que les consommateurs s'élèvent contre toutes les tendances genre « cartels », monopoles, ententes fermées, qui ont pour effet de limiter la concurrence, c'est là une attitude qui se justifie.

En plus des deux tâches précitées, les organisations de consommateurs cherchent à obtenir une vue plus nette, plus complète du marché. Dans ce but, non seulement elles procèdent à des tests comparatifs de marchandises et de services, mais œuvrent

(Suite en page 4)



Mode helvétique

Les teintes contrastées de cette robe jaune en tricot dralon sont fraise et beige. Elles se détachent du fond bleu électrique et créent un effet mode fort intéressant.

Modèle: W. Traxler, Bichelsee.

Que de pruneaux... Mais qu'allons-nous en faire?

Des spécialités du bon vieux temps

SOUPE AUX PRUNEAUX

750 g. de pruneaux, 150 g. de sucre, 1 1/2 litres d'eau ou de cidre doux, un peu de cannelle ou de vanille. Mélanger: 60 g. de fécule de pommes de terre avec 2-3 dl. d'eau. Dés de pain grillés ou zwiebacks. Laver les pruneaux, les dénoyauter et les couper en petits morceaux. Les faire cuire avec le sucre, l'eau et la cannelle ou la vanille jusqu'à ce que les fruits soient tendres. Lier avec la fécule diluée à froid, bien cuire le tout et passer la soupe, év. remettez sur le feu. Servir avec des carrés de pain ou de zwiebacks.

UNE TARTE AUX PRUNEAUX DATANT DE 1734

Etendre de la pâte comme pour une tarte ordinaire couvrir le fond de panure rôtie, saupoudrer de sucre puis d'un mélange d'amandes coupées, de zestes de citron et d'orange.

Entre-temps, inciser les pruneaux, en sortir le noyau et le remplacer par une amande pelée. Placer les fruits sur la pâte et parsemer de raisins secs. On peut faire ainsi deux ou trois couches que l'on recouvre d'un couvercle de pâte. Arroser encore de malvoisie ou d'autre vin doux. On peut, à volonté, peler les pruneaux et les étuver.

Des mets délicats

RÖSTI AUX PRUNEAUX

500 g. de pruneaux, un peu de sucre, de la cannelle, 150 g. de pain rassis, 40 g. de graisse.

Dénoyauter les pruneaux, les couper en quartiers et mélanger avec le sucre et la cannelle. Couper le pain en tranches fines et les passer dans la graisse. Ajouter les pruneaux et cuire à feu doux en remuant jusqu'à ce que le tout soit tendre.

PETITS BEIGNETS AUX PRUNEAUX

Pâte : 1 kg. de pommes de terre en robe des champs, 50 g. de beurre ou de graisse, 100 g. de farine, 30-50 g. de semoule, 1-2 œufs, du sel, de la muscade. 500 g. de pruneaux, du sucre en morceaux ; 2-4 cuillers à soupe de chapelure, 80-100 g. de beurre, 50-100 grammes de sucre et de cannelle.

Pâte de pommes de terre: peler les pommes de terre refroidies, les écraser ou les râper finement. Les mélanger ensuite avec le beurre liquide et les autres ingrédients. Travailler légèrement la pâte jusqu'à ce qu'elle soit lisse et en former un épais rouleau.

Beignets: essuyer les pruneaux, enlever les noyaux en incisant légèrement et les remplacer par un demi-morceau de sucre. Détacher un morceau de pâte de la grosseur d'un doigt, l'aplatir quelque peu avec les mains et glisser un pruneau à l'intérieur. Cuisson: cuire les beignets par couche dans de l'eau légèrement salée jusqu'à ce qu'ils nagent (8-10 minutes). Bien les faire égoutter. Blondir la chapelure dans le beurre chaud, ajouter le sucre et la cannelle et y retourner les beignets.

OMELETTES AUX PRUNEAUX

Ingrédients: 250 g. de farine, une prise de sel, 4 dl. d'eau et de lait, env. 400 g. de pruneaux, 2 cuillers à

soupe de sucre, env. 50 g. de beurre, du sucre et de la cannelle pour saupoudrer.

Mélanger la farine et le sel, verser le liquide au milieu et former une pâte épaisse. Laisser la pâte reposer une heure, si possible. Ajouter alors les œufs battus et le sucre. Laver les pruneaux, les partager et les couper dans le sens de la longueur. Les mélanger délicatement à la pâte. Faire fondre un morceau de beurre dans la poêle, y verser de la pâte avec une cuillère et frire l'omelette des deux côtés. Saupoudrer les omelettes de sucre et de cannelle, les servir chaudes ou froides (pour environ 6 omelettes moyennes).

Des soufflés

SOUFFLÉ AUX PRUNEAUX

Ingrédients: 5 petits pains, env. 4 dl. de lait, 750 g. de pruneaux, 80 g. de beurre ou de nissa, 3 jaunes d'œufs, 100 g. de sucre de canne ou de sucre ordinaire, 80 g. d'amandes râpées, à volonté une cuiller à soupe de kirsch ou un peu de cannelle, 3 blancs d'œufs battus en neige.

Couper les petits pains en carrés d'un centimètre et les arroser de lait chaud. Battre en mousse le beurre, les jaunes d'œufs et le sucre, y ajouter ensuite bien mélangés, les amandes, le kirsch ou la cannelle, les petits pains et les pruneaux qu'on aura lavés auparavant. Battre les blancs en neige et les mélanger délicatement à la masse. Verser le tout dans un moule saupoudré d'amandes, cuire au four 50 min. environ.

Des desserts

« STRUDEL » AUX PRUNEAUX

Pâte: 250 g. de farine, 1 1/2 dl. d'eau, 1 cuiller à soupe d'huile, 1/2 cuiller à café de sel.

Vérités toujours vraies de La Fontaine

Fréquentant les écoles primaires dans notre bonne ville de La Tchaux, j'obtins, en troisième année, un magnifique cinquième prix, rouge et or, contenant les Fables de La Fontaine. Incapable d'apprécier, à 9 ans, toutes les finesses et les subtilités de ces fables, je fus un peu déçue; par contre, mon père s'en délecta; je puis même dire qu'il s'en gargarisa, et certaines locutions proverbiales, employées par le fabuliste, s'introduisirent subrepticement dans son langage. Ainsi, lorsqu'il voyait une femme poudrée outrageusement, il disait:

Ce bloc enfariné ne me dit rien qui vaille !

Il citait aussi volontiers cette phrase si souvent employée en littérature:

Qui te rend si hardi de troubler

[mon breuvage

Dit cet animal plein de rage

tirée de la fable « Le loup et l'agneau ». Soit dit en passant, je regrette vivement qu'on ait supprimé dans les écoles cette charmante coutume qui consistait à donner des prix et des accessits aux élèves méritants en fin d'année scolaire; cela constituait un puissant stimulant et un encouragement. On dépense beaucoup pour tant

de choses plus ou moins indispensables que l'on pourrait ne pas s'arrêter en si bonne route et reprendre cette jolie coutume. Mais revenons à La Fontaine qui, né en 1647 et mort en 1695, ne saurait être qualifié d'opportuniste, mais pourrait donner des leçons de philosophie et de comportement à nos contemporains. Voici l'une de ses fables.

La génisse, la chèvre et la brebis en société avec le lion

La génisse, la chèvre et leur soeur la brebis Avec un fier lion, seigneur du voisinage, firent société, dit-on, au temps jadis, Et mirent en commun le gain et le

[dommage. Dans les lacs de la chèvre, un cerf se trouva pris. Vers ses associés aussitôt elle envoya. Eux venus, le lion par ses ongles compta, Et dit: Nous sommes quatre à partager

[la proie. Puis en autant de parts, le cerf il dépeça. Prit pour lui la première en qualité de sire: Elle doit être à moi, dit-il, et la raison, C'est que je m'appelle lion:

A cela l'on n'a rien à dire. La seconde par droit me doit échoir encore: Ce droit, vous le savez, c'est le droit [du plus fort.

Comme le plus vaillant, je prétends [le troisième. Si quelqu'un de vous touche à la quatrième, Je l'étranglerai tout d'abord.

Hélène HOROWITZ.

Note de la rédaction: Chaque lecteur fera, sans qu'il soit besoin de le souligner, le rapprochement qui s'impose.

PROGRAMMES



RADIO

Mercredi 18 septembre 1968
SOTTENS. — 16.00 Inf. 16.05 Rendez-vous de 16 heures. 17.00 Inf. 17.05 Jeunesse-Club. 18.00 Inf. 18.05 Micro dans la vie. 18.45 Sports. 18.55 Roulez sur l'Orl 19.00 Miroir du monde. 19.30 Situation nationale. 19.35 Bonsoir les enfants! 19.40 Signes particuliers. 20.00 Magazine 68. 20.20 Ce soir, nous écouterons. 20.30 Orch. de la Suisse romande. 22.30 Inf. 22.35 Semaine littéraire. 23.00 Harmonies du soir. 23.25 Miroir-dernière.

Second programme de Sottens. — 17.00 Musica di fine pomeriggio. 18.00 Jeunesse-Club. 19.00 Par lavoratori italiani in Svizzera. 19.30 Mus. légère. 20.00 Vingt-quatre heures de la vie du monde. 20.15 Disques. 20.30 Sentiers de la poésie. 21.00 Reportages sportifs. 22.15 Plaisanterie musicale. 22.30 Optique de la chanson.

BEROMUNSTER. — Inf. à 16.00, 23.25, 16.05 Pour les jeunes. 17.30 Chansons, jodels, danses et marches. 18.00 Inf. 18.15 Radio-jeunesse. 19.00 Sports. 19.15 Inf. 20.00 Pages de Joh. Strauss. 20.15 Il y a cent ans. 20.45 Reportages sportifs. 22.00 Orch. 22.15 Inf. 22.30 Entrons dans la danse. 23.25 Inf.

Jeuvi 19 septembre 1968
SOTTENS. — 6.10 Bonjour à tous! 6.15 Inf. 6.30 et 7.45 Roulez sur l'Orl 7.15 Miroir-première. 7.25 Bonjour de Colette Jean. 8.00 et 9.00 Inf. 9.05 Les souris dansent. 10.00 et 11.00 Inf. 11.05 Demandez le programme! 12.00 Inf. 12.05 Carillon de midi. 12.10 Quart d'heure du sportif. 12.25 Stop mystère. 12.35 10, 20, 50, 100! 12.45 Inf. 13.00 Stop mystère. 13.10 Nouveautés du disque. 13.30 Mus. sans paroles. 14.00 Inf. 14.05 Sur vos deux oreilles. 14.30 Monde chez vous. 15.00 Inf. 15.05 Concert.

Second programme de Sottens. — 12.00 Midi-mus. 14.00 Musik am Nachmittag. 10.00, 11.00, 12.30, 15.00. 6.10 Bonjour. 6.20 Réveil en mus. 7.10 Auto-radio 8.30 Trio pour orch. 9.00 Piccadilly. 10.05 Danses valaisannes. 10.20 Radioscolaire. 10.50 Mus. pour luth. 11.05 Compositeurs nordiques. 12.00 Piano. 12.40 Rendez-vous de midi. 14.00 Roman à épisodes. 14.30 Chansons et danses. 15.05 Album aux disques.

TV ROMANDE

Mercredi 18 septembre 1968
 17.00 Cinq à six des jeunes. 18.30 Bulletin. 18.35 Affaires publiques. 19.00 Trois petits tours. 19.05 «Bob Morane», feuilleton. 19.40 Téléjournal. 20.00 Carrefour. 20.25 «Dossier secret», film. 22.00 Mélange au singulier. 22.40 Téléjournal. 22.50 Programme selon annonce.

TV FRANÇAISE

Mercredi 18 septembre 1968
1re chaîne. — 18.25 Actualités. 18.30 Contact. 18.35 Courte mémoire. 18.50 Actualité musicale. 19.20 Filopat et Patafil. 19.25 Actualités régionales. 19.40 «Vive la Vie», feuilleton. 20.00 Télésoir. 20.30 Les Shadoks. 20.35 Coulisses de l'exploit. 21.35 Cartes sur table. 22.05 Visages d'Europe. 23.05 Télénuît.
2e chaîne. — 19.40 Télésoir. 19.55 Télé-sports. 20.00 Nos amies les bêtes. 20.30 Football. 22.15 «Quelle chose d'autre», film.

Jeuvi 19 septembre 1968
1re chaîne. — 12.30 Flash-actualités. 12.35 Séquence du jeune spectateur. 13.00 Télé-midi. 15.15 Téléservice. 15.25 Bourse. 15.15 Pour la jeunesse.

CONVOICATIONS DU PARTI

ZURICH: section romande du PSS. — Assemblée ordinaire de section, jeudi 19 septembre, à 20 h. 15, au Restaurant Werdplatz, Zurich 4. Exposé du camarade Gaston Dussex sur le sujet suivant: «Impressions d'un voyage à Moscou et à Leningrad».

JURA

COUR ÉTELE: Parti socialiste. — Afin de constituer une commission pour la préparation des prochaines élections, tous les électeurs et électrices sont priés d'assister à l'assemblée qui aura lieu le 18 septembre à 20 h. 15, au Restaurant National. Le sujet étant important, nous espérons trouver une très forte participation. Le comité.

MOUTIER. — Le Parti socialiste de Moutier invite ses membres et sympathisants à prendre part à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le mercredi 18 septembre, à 20 h. 15, dans la grande salle du Restaurant du Moulin, à Moutier, assemblée qui examinera notamment les tractanda de la prochaine assemblée municipale fixée au 26 septembre 1968. Il importe que chacun soit utilement renseigné.

CANTON DE VAUD

COMITÉ DIRECTEUR. — Nous vous rappelons la séance du Comité directeur, fixée au jeudi 19 septembre, à 20 h. 15, à la Maison du Peuple de Lausanne, salles 5 et 6.

GROUPE FÉMININ RIVIÈRE VAUDOISE. — Vendredi 27 septembre, à 20 h., visite de la boulangerie Coopérative à Bex. Rendez-vous gare de Bex, à 19 h. 53 (arrivée du train venant de Lausanne). Cordiale invitation à toutes, également aux messieurs. Inscription obligatoire jusqu'au 25 septembre, à M^{me} R. Fuhrer, avenue Brayères 6a, 1815 Clarens, tél. 61 50 96.

VEVEY: Conférence publique. — La section de Vevey organise une conférence jeudi 19 septembre à 20 h. 30, à la grande salle de l'Hôtel Touring, Oratrice: Amélia Christinat, conseillère municipale à Genève. Titre: «Pourquoi les consommateurs doivent-ils s'unir?»

CANTON DE GENÈVE

GENÈVE: Commission de programme. — Mercredi 25 septembre, à 20 h. 30, chez Henry Rosselet, 70, route du Pont-Butin au Petit-Lancy.

GENÈVE: Femmes socialistes. — Assemblée générale, mardi 24 septembre, à 20 h. 30, Café de l'Hôtel-de-Ville, Grand-Rue 39.

Les imperfections de notre agriculture

(Suite de la page précédente)

aussi à obtenir un étiquetage informatif, espérant qu'il entrera dans la réalité sans trop attendre. La revision des lois sur les denrées alimentaires et objets de consommation, sur la concurrence déloyale et la publicité trompeuse sont autant d'éléments qui doivent aider au choix de l'acheteur. Dans ces domaines aussi il arrive que les milieux de la production et de la consommation soient en conflit. Il n'en reste pas moins que les milieux dynamiques de l'industrie et du commerce savent reconnaître et apprécier l'activité des associations de consommateurs et en tirent profit pour améliorer leur production. Quand donc nos paysans en feront-ils autant?

Fédération suisse des consommateurs.

D'UN SPORT A L'AUTRE D'UN SPORT A L'AUTRE D'UN SPORT A L'AUTRE

LA COUPE D'EUROPE DE HOCKEY A DÉBUTÉ
La Chaux-de-Fonds gagne la première manche

Chamonix—La Chaux-de-Fonds, 2-5 (1-3, 0-1, 1-1).

Buts: 3' Pousaz, 4' Caillet, 5' Kunzi, 19' Furrer, 29' Berger, 49' Stambach, 56' Guenelon. 600 spectateurs.

Arbitres MM. Moser et Valentin, Atriche.

CHAMONIX: Fournier; Dufour, Taini; Charlet, Pierre Cheilan; Caux, Guenelon, Caillet; Guryca, Lang, Philippe Cheilan.

LA CHAUX-DE-FONDS: Rigolet; Huguenin, Sgualdo; Brun, Kunzi; Hugler, G. Furrer; Curchod, Turler, Reinhard; Dubois, Berger, Pousaz; Jeannin, Stambach, Pellaton.

Pour la première fois, grâce au H.-C. La Chaux-de-Fonds, la Suisse dans la coupe d'Europe des clubs champions, pourra franchir le cap du premier tour. Oh! certes, le match retour du 17 octobre aux Mèlèzes n'est pas gagné d'avance. Néanmoins, on a peine à croire que Chamonix pourra prendre une revanche avec plus de trois buts. Dans un mois, Gaston Pelletier pourra jouer, ce qui n'était pas le cas hier soir, puisque ce dernier a pour l'instant le poignet fissuré.

La Chaux-de-Fonds a mérité la victoire. Certes, la cohésion fait encore

défaut, mais Chamonix lui fut bien inférieur. Il a fallu la complaisance des arbitres autrichiens qui sévirent plusieurs fois contre les Chaux-de-Fonniers pour des fautes bénignes, pour rendre la partie un peu plus équilibrée. Par trois fois en effet, La Chaux-de-Fonds joua à trois contre cinq Français et c'est dans ces moments-là que les deux équipes firent jeu égal.

Avec un avantage numérique, Chamonix évita de se défendre pour tenter quelques attaques contre Rigolet. Ce Rigolet qui n'aura finalement pas eu grand travail. Une dizaine de tirs à dévier ou à retenir dont deux seuls, voire trois, furent véritablement dangereux.

Mais en face, ce fut souvent la chance, voire le miracle qui épargna les champions de France de plusieurs autres buts. Chamonix semblait avoir un peu plus de cohésion que les champions suisses, mais ces derniers furent nettement supérieurs en technique et surtout sur le plan individuel ou seuls les Tchèques Curyca et Lang ont pu donner une réplique valable.

Jamais nous avons eu l'impression que La Chaux-de-Fonds pouvait perdre ce premier match. Même à court d'entraînement les hommes de Gaston Pelletier (qui avaient pris un risque en allant jouer ce premier match déjà si tôt dans la saison) ont démontré qu'ils étaient plus forts que la saison dernière. Pelletier peut maintenant aligner trois blocs de cinq et le jeu

est plus rapide. D'autre part, la défense avec Brun, Kunzi et Furrer s'est sensiblement renforcée. Hier soir Furrer et Kunzi ont chacun marqué depuis la ligne bleue. Cela est une preuve qu'ils montèrent souvent à l'attaque pour soutenir l'action.

Sans trop de peine, La Chaux-de-Fonds a donc remporté la première manche. Les moments les plus pénibles furent les cinq dernières minutes, c'est-à-dire lorsque Guenelon ramena le score à 5 à 2. A ce moment-là, les Français jouèrent le tout pour le tout. Mais Rigolet eut toujours le dernier mot.

RAYMOND DÉRUNS.

Le programme de Sierre

Le H.-C. Sierre qui évoluera la saison prochaine en ligne nationale A, a établi son programme d'entraînement. Le voici: 27 septembre: Grenoble—Sierre; 28 septembre: La Chaux-de-Fonds—Sierre à Villars; 2 octobre: Genève-Servette—Sierre; 11-12 octobre: Coupe horlogère à La Chaux-de-Fonds avec La Chaux-de-Fonds, Genève-Servette, Langnau et Sierre; 16 octobre: Coupe valaisanne Sion—Sierre; 19 octobre (ouverture de la patinoire de Sierre): Sierre—C.P. Zurich.

Genève-Servette: 18 buts

A Tampere, en Finlande, dans le cadre de la coupe Williams, I.F. Tampere a battu Genève-Servette par 18-0 (7-0, 8-0, 3-0). C'est la deuxième et grosse défaite des Genevois.

Athlétisme

L'affaire des chaussures à 68 pointes

Interrogé par un journaliste du «Times», au sujet de l'utilisation des nouvelles chaussures à 68 pointes, le secrétaire général de la Fédération internationale d'athlétisme a déclaré: «Personnellement, je crois que la principale objection que l'on puisse formuler au sujet de ces chaussures concerne un éventuel danger de détérioration des pistes. Mais, même s'il était prouvé qu'elles ne risquent pas d'abîmer les surfaces en tartan, ces nouvelles chaussures ne pourront être admises aux Jeux olympiques de Mexico: Aucune modification de nos règlements ne peut, en effet, intervenir au cours des douze mois qui précèdent l'organisation des Jeux olympiques. Notre comité technique se saisira du problème à Mexico et pourra faire les recommandations qui lui paraîtront souhaitables. Notre congrès pourra ensuite approuver l'utilisation de ces nouvelles chaussures mais il ne semble pas possible qu'elles soient officielisées avant l'année prochaine.»

Mexico...

Jusqu'au 27 septembre, les hôtes du village olympique devront acquiescer une pension journalière d'un montant de huit dollars. Durant la période de préparation allant du 28 septembre au 11 octobre, veille de l'ouverture des jeux, les délégations seront nourries et logées gratuitement. Pendant la durée des jeux (12-27 octobre) et jusqu'à la fermeture du village (7 novembre), la pension journalière sera de quatre dollars.

Tour de l'Avenir: THALMANN À 18 SECONDES

Le Suisse Erwin Thalmann a été l'un des principaux bénéficiaires de cette difficile étape des cols vosgiens. Très régulier, il n'a concédé que 51" au vainqueur, en compagnie de Jean-Pierre Grivel, ce qui, à la suite de l'effondrement de l'italien Boifava (qui a perdu neuf minutes), lui a permis de se hisser à la seconde place du classement général, à 18" secondes seulement du nouveau leader, le Belge Michel Coulon.

Si Thalmann s'est contenté de défendre, avec succès, sa place de choix au classement général, Kurt Rub a été parmi les principaux animateurs de la journée. Membre du groupe de contre-attaque lancé derrière Yffert et Prigent dans le Ballon d'Alsace, il se retrouva dans le groupe de tête au sommet du Grand Ballon, après avoir effectué une excellente ascension. Il pouvait prétendre à une place d'honneur à l'étape. Malheureusement pour lui, il fut pris de fringale dans les derniers kilomètres et il perdit alors tout le bénéfice de ses efforts, terminant finalement avec plus de cinq minutes de retard.

Cette cinquième étape, la plus dure du Tour de l'Avenir, qui conduisaient les coureurs de Belfort à Gérardmer (195 km. 500) avec l'escalade des cols vosgiens, a été remportée par le Français Alain Vasseur qui a battu au sprint son compatriote Robert Bouloux. Derrière Vasseur, à huit secondes, les Belges Roger de

Vlaeminck et Michel Coulon ont pris les 3^e et 4^e places. Michel Coulon, grâce à ce quatrième rang, a repris le maillot jaune qu'il avait endossé au terme de la première étape pour le perdre le lendemain.

Classement: 1. Vasseur (France), 5 h. 50' 29" (avec bonification, 5 h. 50' 09"); 2. Bouloux (France), 5 h. 50' 32" (avec bonif., 5 h. 50' 22"); 3. de Vlaeminck (Belgique), 5 h. 50' 37" (avec bonif., 5 h. 50' 32"); 4. Coulon (Belgique), même temps; 5. Fabbri (Italie), 5 h. 21' 20"; 6. Gilson (Luxembourg); 7. Abrahamian (France); 8. Rigon (France); 9. Petrov (URSS); 10. Erwin Thalmann (Suisse); 12. Grivel (Suisse); 18. Spahn (Suisse), 5 h. 53' 41"; 21. Rub (Suisse), 5 h. 56' 10"; 27. Burki (Suisse), 6 h. 10' 15"; 30. Biolley (Suisse), 6 h. 12' 17".

Classement général: 1. Coulon (Belgique), 23 h. 07' 41"; 2. Thalmann (Suisse), à 18"; 3. Boulard (France), à 23"; 4. Fabbri (Italie), à 40"; 5. Gilson (Luxembourg), à 1' 01"; 6. Thevenet (France), à 1' 14"; Wilhelm (France), à 1' 26"; 8. Rigon (France), à 1' 51"; 9. Petrov (URSS), à 4'; 10. Abrahamian (France), à 4' 26"; 11. Spahn (Suisse), à 5' 12"; 14. Rub (Suisse), à 6' 41"; 25. Grivel (Suisse), à 14' 52"; 31. Biolley (Suisse), à 20' 19"; 40. Burki (Suisse), à 33' 44".

Classement général du Prix de la montagne: 1. Fabbri (Italie), 22 p.; 2. Opdebeek (Belgique), 20; 3. Van Impe (Belgique), 19.

FRANCIS FAVRE

L'AFFAIRE ASPIDA

Roman d'actualité politique

28

— Eh bien, Antonio ne s'est douté de rien, dit-elle, et ne m'a pas reconnue en rousse, avec mes grosses lunettes qui me faisaient mal aux yeux. Il est descendu à l'hôtel Kaiserhof, non loin de l'Opéra. Je l'ai suivi discrètement, et le soir venu, me suis installée à deux ou trois tables de lui pour le dîner. Mon calcul était juste: comme c'est un amateur de femmes, il ne cessait de me logner, d'autant plus que mes voisines étaient d'âge mûr. Au dessert, j'ai habilement fait tomber mon sac à main, ça n'a pas raté, il s'est précipité pour le ramasser, et ainsi nous avons lié connaissance. J'acceptai de prendre le café en sa compagnie. Après m'avoir longuement examinée, il me dit que je lui rappelais une amie suisse. J'ai eu peine à garder mon sérieux... Je lui ai répliqué que j'étais Française, originaire de Savoie. Ensuite il m'a invitée à aller danser

quelque part. Nous nous sommes rendus je ne sais plus dans quelle boîte de nuit, où j'ai dû subir le récit de ses bonnes fortunes, de ses aventures de voyages (il se prétendait journaliste) en même temps que ses étreintes moites en dansant. Vraiment une femme doit souffrir parfois! Je ne comprends pas qu'à Verbier je lui trouvais quelque chose d'attirant!

Le point difficile était de me faire inviter dans sa chambre à l'hôtel sans éveiller sa méfiance en disant oui trop vite. Aussi, quand il m'a proposé de venir «écouter ses disques grecs» (à trois heures du matin, les hommes ont de ces prétextes, on sait bien ce qu'ils veulent!) ai-je refusé avec hauteur.

— Je ne suis pas celle que vous pensez, ai-je dit, en usant des arguments les plus conventionnels, vous m'êtes très sympathique, mais pas plus!

J'étais parfaitement consciente que je prenais là un risque calculé, mais je désirais le mettre en confiance.

— Je vous assure que je n'ai aucune vilaine intention à votre égard répliqua-t-il, en souriant hypocritement. J'espère vous revoir demain, est-ce que vous restez longtemps à Vienne?

— Oui, je suis en vacances. J'ai tout le temps.

— Quel dommage que je ne puisse vous imiter: je suis ici pour quarante-huit heures seulement, hélas! Mais je désire vous inviter à une promenade, demain. Êtes-vous d'accord?

— Certainement, avec plaisir.

C'est ainsi que la journée se passa à visiter Vienne: l'Opéra, la cathédrale de Saint-Etienne, caractérisée par son gothique flamboyant, le Belvédère, Schönbrunn, le Musée de l'armée, où je

faillis périr d'ennui, enfin tout y passa. Je dois dire qu'Antonio se révéla souvent un guide aimable et connaisseur. J'avais mon plan en tête, en fin de journée je lui suggérai donc d'aller boire le vin à Grinzing, ce charmant village vigneron, aujourd'hui englobé dans l'agglomération viennoise. On s'y sent à l'aise, par bandes, on chante, on rit, on boit sec surtout. L'atmosphère y est gaie, détendue, les Viennois viennent oublier dans ces bistros populaires leurs soucis, leurs chagrins. De nombreux touristes y font une apparition, par tradition ou par goût. Antonio s'y laissa prendre et avala force verres. A tout moment, nous buvions à la santé de son pays, de l'Autriche (avec nos voisins de table, si aimables) pour son anniversaire, pour le mien... Je m'arrangeais pour porter le verre à mes lèvres sans le vider ou presque, afin de conserver tout mon sang-froid. Puis ce fut le dîner, la danse (avec des Martini-gin!) et de nouveau l'invitation à écouter les disques grecs. Cette fois, je ne refusai pas sa demande, mais je ne fis rien. Le pauvre Antonio était déjà passablement ivre. Prétendant une «soif inextinguible», je l'incitai à commander un double Scotch. Ne voulant rester en arrière, il en fit monter deux. Il aurait dû se méfier, mais sa vanité et... l'alcool ingurgité le rendaient incapable de tout raisonnement sensé. A chaque minute, cependant, je pensais que ma manœuvre était cousue de fil blanc, mais non: il avala son Scotch d'un trait! Quant à moi, ce ne fut pas sans grimaces que je le bus... pour me donner du courage. Après cet exploit, il s'affala sur le lit. Je m'allongeai à son côté, il voulut m'attraper mais je le repoussai doucement et me mis à lui raconter des histoires, tout ce qui me traversait l'esprit. Cela fit merveille, car il s'endormit... ou presque.

Danielle fit une pause. Les hommes la regardaient non sans admiration. Mme Papazorglou ne put s'empêcher de lui dire d'un air un peu pincé:

— Quel courage vous avez eu, ma chère! Je n'aurais jamais osé...

Evidemment, je voyais mal notre confortable hôtesse jouer ce jeu dangereux!

— A pas de loup, reprit ma sœur, je me leva et commençai à fouiller partout. Parfois il marmonnait des mots incompréhensibles ou reprenait un peu conscience, ce qui me faisait sursauter. Je cherchais depuis un quart d'heure et je n'avais encore rien trouvé. J'étais inquiète. Antonio avait-il déjà cédé la serviette? Pourtant, me semblait-il, personne n'était venu le contacter et il avait passé la plus grande partie de ces deux jours avec moi. Alors? Je surmontai un moment de doute, de découragement et repris mes recherches. Rien dans la chambre, rien nor plus dans le petit cabinet de toilette. Assez démotivée, je me rendis dans le local servant de coin à manger et m'assis sur une chaise pour réfléchir. Bientôt je me surpris à fixer le frigorigère encastré dans la paroi (sans doute avais-je faim!) et je l'ouvris machinalement. O stupéur! Antonio avait enfilé la serviette dans le frigo, dont elle occupait toute la partie inférieure. Je triomphais.

Je regardai à l'intérieur: les documents étaient là, en particulier les listes de noms qui m'avaient frappée chez vous, M. Papazorglou, et aussi des pages codées. C'est alors qu'Antonio émit un grognement. Effrayée, je courus jusqu'à lui, prodiguant à ce piètre voleur-espion amateur quelques caresses apaisantes.

(A suivre.)

La Société mycologique a 20 ans

La Société mycologique de notre ville a été fondée le 18 octobre 1948 par un groupe d'amoureux de la nature. Des membres fondateurs de la société, six sont encore très actifs aujourd'hui, dont le président actuel, M. Virgile Huguenin et M. Georges Scheibler, président technique.

Le premier président de la société fut M. René Zorn, actuellement restaurateur à Bougeailles-Gare, dans la France voisine.

Au début la société comptait 24 membres; elle en groupe 96 aujourd'hui.

La première exposition eut lieu à l'Hôtel des Trois-Rois en 1950. Elle fut organisée par MM. R. Zorn, Jean Muller, instituteur, Armand Toffel, professeur, Georges Perrin, directeur des Cadets. Les déterminateurs étaient: feu Adrien Jaquet, de Villeret, et Claude Perrenoud, de La Chaux-de-Fonds. Cette exposition présentait environ 200 espèces de champignons; elle était agrémentée d'une belle collection de minéraux de M. feu Jean Neuschwander.

De sa naissance à son vingtième anniversaire, la société a organisé 15 expositions. Depuis 1959, elle expose chaque année, sans interruption. La Société mycologique présente une belle stabilité, puisqu'elle n'a eu que quatre présidents en 20 ans: MM. R. Zorn, 4 ans; Henri Jotterand, 8 ans; Georges Scheibler, 4 ans; Virgile Huguenin, 4 ans.

La société visite régulièrement les expositions tant chez nous qu'en France. En Suisse, La Chaux-de-Fonds, Bex, Fleurier, Saint-Imier, Tramelan, Anet, Le Sentier. En France, Lyon, Bourg-en-Bresse, Mâcon, Pontarlier, Oyonnax, Morteau, Montbéliard, Audincourt. D'autres part, elle entretient des relations continues avec des mycologues étrangers d'une grande réputation, comme Nils Suber, de Stockholm, Fortul, de Toulon, Albert Pouchet, de Lyon, A. Flury, de Bâle, etc.

Depuis 1959, elle édite un bulletin trimestriel, dont la rédaction technique est assurée par M. Georges Scheibler, les illustrations dessinées par M. Fritz Jeanneret, sculpteur, l'imprimerie assurée par M. Georges Cuany.

Pendant la période favorable aux champignons, soit de mai à novembre, la société organise, tous les vendredis, en son local sis à l'Hôtel judiciaire, des séances de détermination, auxquelles le public peut assister gratuitement et apporter ses cueillettes à examiner.

Dans notre région, on évalue entre 1500 et 2000 les espèces de champignons qui y croissent.

Deux Loclois de renom: Paul Conrad, docteur honoris causa de l'Université de Neuchâtel, auteur d'un ouvrage en six volumes, en collaboration avec Maublanc; le D^r Jules Favre, auteur d'un livre sur les champignons du Parc national suisse et de monographies sur le Salève et sur les associations fongiques et les marais tourbeux; tous deux ont écrit des ouvrages qui font autorité en matière de science mycologique.

La bibliothèque de la société mycologique du Locle est riche d'une trentaine de volumes de grande valeur. D'autre part, la société dispose d'excellents appareils techniques: microscopes, appareils de projection, etc.

Le but essentiel de la société est de promouvoir la connaissance mycologique chez le plus grand nombre possible de personnes et de faciliter les visites d'expositions.

Le caractère universel de la science mycologique est l'utilisation du latin pour nommer toutes les espèces, en plus de la langue propre à chaque pays.

Pour ses finances, la société organise chaque année un match au loto privé.

Face à la multitude des champignons qui poussent sur nos terres, il est étonnant de savoir que d'innombrables personnes qui parcourent assez régulièrement nos pâturages et nos forêts, ignorent les noms et les qualités de nombreuses espèces comestibles.

D'autre part, il serait bon que, à l'école, lors des leçons de sciences naturelles, on donne aux enfants quelques rudiments de mycologie.

Nos meilleurs vœux de prospérité à la Société mycologique du Locle.

J. B.

CHRONIQUE NEUCHÂTELOISE

PROCHAINE SESSION DU GRAND CONSEIL

Le Grand Conseil se réunira en une session extraordinaire de deux jours le mardi 1^{er} octobre, à 14 h. 30, et le mercredi 2 octobre, à 8 h. 30, avec l'ordre du jour suivant:

1. Rapport à l'appui d'un projet de décret portant révision de l'article 31, alinéa premier de la Constitution cantonale.

2. Rapport à l'appui d'un projet de loi portant révision de la loi sur l'organisation judiciaire.

3. Rapport à l'appui d'un projet de décret portant octroi d'un crédit de deux millions de francs pour la construction d'un centre d'entretien de Couvet, l'amélioration du centre d'entretien de la Vue-des-Alpes et l'acquisition de matériel de déneigement.

4. Rapport à l'appui d'un projet de loi d'introduction des prescriptions fédérales sur la circulation routière.

5. Rapport à l'appui d'un projet de décret concernant la subvention de l'Etat aux frais généraux d'administration de l'Office neuchâtelois de cautionnement mutuel pour artisans et commerçants.

COUVET: Première. — La première représentation d'un film consacré à la réserve naturelle du Creux-du-Van, et qui a pour titre « Chamois du Jura », a été donnée à Couvet en présence de M. C. Grosjean, président du gouvernement neuchâtelois. Le film est dû à M. Cedric Truttot.

CERNIER: Ivresse au volant. — Le Tribunal du Val-de-Ruz, siégeant à Cernier, s'est occupé mardi d'une affaire d'ivresse au volant. La prévenue était M^{me} Marthe E., surprise entre Valangin et Pierre-à-Bot, alors qu'elle conduisait en état d'ébriété. M^{me} E. n'a été condamnée qu'à une amende de 800 fr. Elle payera, en outre, 125 fr. de frais.

SAINT-BLAISE: Noces de diamant. — M. et M^{me} Alfred Dardel-Junier viennent de célébrer au sein de leur famille, le 60^e anniversaire de leur mariage. M. Dardel a été pendant un demi-siècle commissaire viticole.

6. Rapport concernant la révision de la loi sur la fermeture des magasins.

7. Rapport à l'appui d'un projet de loi portant révision de la loi sur les communes.

8. Rapport à l'appui d'un projet de loi sur la Caisse cantonale de remplacement du personnel des établissements d'enseignement public.

9. Motions.

HAUTERIVE: Cycliste blessé. — Mardi dans la soirée, M. E. Longhi, chauffeur, à Neuchâtel circulait en motocycle de Saint-Blaise à Neuchâtel. Au port de Hauterive, à la suite d'une perte de maîtrise, sa machine heurta le trottoir et M. Longhi fit une violente chute. Il souffre d'une profonde plaie à la tête.

FENIN: Excès de vitesse. — Mardi, vers 17 h. 20, M. P. P., carrossier, à Fleurier, circulait en voiture sur la route principale à Fenin. Près de la ferme de Saules, il fut déporté à la suite d'un excès de vitesse et accrocha une voiture conduite par M^{me} B. G., de Corcelles, qui tenait régulièrement sa droite. Les dégâts sont importants.

PESEUX: Renversée sur un passage pour piétons. — Tandis qu'elle traversait la chaussée sur un passage pour piétons, à l'avenue de la Gare, M^{me} Yvonne Baumann, 56 ans, de Corcelles, a été renversée par un cyclomotoriste. Elle souffre de blessures à la tête et aux jambes.

LES RÉFUGIÉS TCHÉCOSLOVAQUES. — Le canton de Neuchâtel a déjà accueilli 69 réfugiés tchécoslovaques, dont trois seulement sont rentrés dans leur pays. Tous les autres ont déjà trouvé un toit et du travail, soit dans le canton (56), soit ailleurs. Un autre contingent d'une soixantaine de personnes est attendu. Ces nouveaux réfugiés seront logés provisoirement au château de Vauxmarcus.

AU TRIBUNAL CORRECTIONNEL.

— Sous la présidence de J.-L. Duval, assisté de MM. M. Guinand et A. Huguenin, le Tribunal correctionnel a condamné quatre prévenus accusés de vols.

Les accusés dont un seul a plus de vingt ans sont P. Q., 1949, S. G., 1945, Y. G. son frère, 1949, et J. J., 1949.

Le premier est accusé d'avoir commis seul une vingtaine de vols pour un montant total de 3500 fr. De plus il s'est emparé de scooters et de voitures, et les a utilisés sans permis de conduire. Il en a endommagé plusieurs. Avec l'aide de S. G. il a encore volé 1782 fr. dans un commerce, et 1987 fr. au RVT, plus 5000 fr. produits d'autres cambriolages. Les deux autres accusés le sont pour recel.

M. Cornu, substitut du procureur général retient le fait que les vols ont été commis par métier, et en bande.

Le jugement: P. Q., 15 mois d'emprisonnement sans sursis, exécution de la peine suspendue par le transfert pour une durée indéterminée dans une maison de travail, et au paiement de 1500 fr. de frais.

S. G., 8 mois d'emprisonnement sans sursis, de 500 fr. de frais et à l'expulsion.

Y. G., 3 mois d'emprisonnement, 200 fr. de frais et à l'expulsion.

J. J., 2 mois d'emprisonnement avec sursis pendant deux ans et 150 fr. de frais.

A pied à travers le Jura

A l'occasion de son centenaire, la maison Huguenin Médailleurs S.A., au Locle, a organisé un rallye pédestre à travers le Jura, en ne fixant pas moins de quatorze itinéraires de deux à sept jours.

La marche a encore de nombreux adeptes, puisque deux cents participants ont été retenus. Venant de Noiraigue, de Bienne, de Delémont, de Brugg, d'Yverdon et d'autres localités beaucoup plus éloignées, les marcheurs se sont retrouvés, samedi dernier, au Locle, où les attendait une réception digne de leur courage, si l'on songe à ceux que les intempéries n'ont pas effrayé.

On apprend que le plus jeune participant était âgé de deux ans, alors que le plus âgé en avait quatre-vingt deux. Les marcheurs étaient en groupes de six, composés de familles, de classes d'école, de clubs sportifs ou d'individuels.

Les performances les plus dignes d'éloges ont été bien évidemment récompensées, et chacun s'est déclaré ravi d'avoir trouvé l'occasion de parcourir ce Jura que l'on délaisse souvent au profit de contrées plus éloignées.

MÉMENTO LOCLOIS

CINÉMA LUX: 20.30, «Le Journal d'une Femme en Blanc».

PHARMACIE D'OFFICE: Pharmacie Coopérative, jusqu'à 21 h.

(Dès 21 h., le No 17 renseigne.)

AU GRAND CONSEIL BERNOIS Le problème des hôpitaux

Dans sa séance de mardi, le Grand Conseil bernois a premièrement liquidé les affaires de la direction des travaux publics. A ce titre, il a rejeté une motion demandant la suppression immédiate du passage à niveau de Bévillard. Le coût des travaux s'élève à 5,2 millions de francs, montant qui n'est pas à la disposition de la direction des travaux publics, souligna notamment M. Schneider, conseiller d'Etat.

Le législatif a ensuite adopté un décret concernant les dépenses de l'Etat et des communes pour les foyers, les hospices et les asiles par 87 voix sans opposition, mais avec de nombreuses abstentions.

Après avoir adopté le rapport de gestion de la direction des œuvres sociales, il a abordé un décret portant fixation des subventions d'exploitation aux hôpitaux de district. Aux termes de ce texte légal, accepté par 118 voix sans opposition, toutes les communes seront astreintes à participer aux frais de subventions des hôpitaux. Quant au décret portant fixation des subventions de construction et d'installation en faveur des hôpitaux communaux et de district, il a été voté par 138 voix sans opposition. Jusqu'à maintenant, l'Etat versait des subventions variant en règle générale entre 51 et 63%. Le nouveau décret fixe un minimum de 40% auquel peut être ajouté un supplément de 0 à 14% selon la capacité fiscale des communes intéressées.

Bienne

BIENNE: Avant les élections municipales. — Réuni en assemblée extraordinaire, le Parti national romand a décidé de présenter les listes suivantes pour les élections au Conseil municipal. Liste pour le Conseil municipal permanent: 1. R. Kohler, PNR, (ancien); 2. F. Sandmeier, PNR (nouveau); 3. M. Stauffer, PAB; 4. M. M. Wermeille, chrétien-social; 5. J.-J. Wuthrich, PNR.

Conseil municipal non permanent: 1. E. Geiger, PAB (ancien); 2. M. Hilier, chrétien-social; 3. M^{me} C. Renggli, PNR; 4. M. Vallat, président du Parti chrétien-social.

BIENNE: Trois blessés. — Aux environs de 6 h. 30, au carrefour rue Moser—route de Brügg, un motocycliste, M. E. Walter, est entré en collision avec une auto. Blessé à une jambe, il a été hospitalisé à Beaumont.

D'autre part, vers 18 h., à la place Guido-Mueller, un cycliste, M. O. Rubin, de Nidau, a été renversé par une auto. Il a été blessé à la tête.

Enfin, un autre cycliste, M. R. Thomet, a fait une chute à la route de Bueren. Il a été blessé au visage.

La Chaux-de-Fonds

LA SAGNE: PREMIER CONCOURS DE BUCHERONNAGE

S'inspirant du concours de bucheronnage organisé dans le cadre de l'Expo 64, la Société neuchâteloise des forestiers et l'Association neuchâteloise des gardes-forestiers organisent samedi prochain le premier concours de ce genre dans notre canton. Il se déroulera dans le majestueux pâturage boisé du Grand Communal de La Sagne (prendre la route en direction du Locle sur 500 mètres, puis suivre les indicateurs).

Par ces joutes, les organisateurs se proposent de stimuler l'intérêt professionnel des bucherons et en même temps de donner l'occasion au public de se familiariser avec les conditions de travail en forêt.

Le métier de bucheron — qui exige un apprentissage de trois ans — n'a pas échappé aux progrès de la technique. Il a perdu un peu de son charme, certes, mais il a gagné en efficacité. C'est ce que démontreront les trente-cinq concurrents inscrits, lesquels déploieront toute leur dextérité et toute leur agilité pour prendre les meilleures places au classement.

Le concours comprend dix disciplines, dont quatre épreuves à la tronçonneuse (scie à moteur), trois à la hache, une à la serpe, le parcours d'une piste d'obstacles avec des rondins et l'empilage de ces derniers, enfin l'estimation du volume d'un arbre sur pied.

Le programme de la journée a été fixé comme suit: 9 h. 45 à 10 h., ouverture du concours par M. F. de Pourtalès, inspecteur forestier, président du comité d'organisation; 10 h. à 16 h. 30, concours; 16 h. 30, discours officiels (M. J.-L. Barrelet, conseiller d'Etat, M. L.-A. Favre, inspecteur cantonal des forêts); 17.00, proclamation des résultats et remise des prix.

Une équipe d'opérateurs de la Télévision romande sera sur place pour filmer le déroulement du concours. En outre, pour faire de cette manifestation une journée à la fois instructive et attrayante pour le grand public, les organisateurs se sont assurés le concours de la fanfare locale.

TROIS BLESSÉS DANS UNE COLLISION. — Hier, à 6 h. 35, un automobiliste, M. V. G., circulait sur la rue Fritz-Courvoisier. Arrivé au carrefour de l'usine Dano, il obliqua à gauche et entra en collision avec la voiture d'un habitant des Bois. Ce dernier et deux de ses passagers ont été légèrement blessés et conduits à l'hôpital. Les deux voitures sont hors d'usage.

MOTOCYCLISTE BLESSÉ. — Hier, à 16 h. 50, M. R. J., qui circulait sur un cyclomoteur sur la rue du Midi en direction nord, s'est engagé sur l'avenue Léopold-Robert sans observer le signal. L'avant de son véhicule a heurté un scooter conduit par M. R. D.-B., et a provoqué sa chute. M. R. J. a été transporté à l'hôpital.

Enfin, le législatif a voté une série de subventions d'un montant total de 1 767 000 fr. destinées à financer les frais de construction et d'installation de divers établissements hospitaliers. L'Hôpital de Delémont bénéficiera d'une subvention de 580 000 fr. pour la construction et l'installation d'une division pédiatrique.

GROS ÉBOULEMENT À RONDCHÂTEL

Lundi, vers 5 h., une masse de terre et de pierres a glissé et a obstrué la route qui mène à la fabrique de ciment Vigier, à proximité du tunnel de Rondchatel, non loin de la route Bienne—Sonceboz—Saint-Imier. Plusieurs milliers de mètres cubes de terre et d'arbres arrachés ont dû être délogés par les équipes de secours qui s'étaient aussitôt rendues sur place. La nouvelle route cantonale n'a cette fois pas été atteinte. L'ingénieur d'arrondissement et des spécialistes de Zurich sont venus enquêter.

DELEMONT: Contre le talus. — Mardi, vers 16 h., une voiture française qui descendait la route des Rangiers a manqué un virage et s'est jetée contre un talus. Un des occupants, M. D. Muller, 41 ans, de Baume-les-Dames, a été blessé.

RECONVILIER: Décisions communales. — A Reconvilier 72 électeurs sur 725 ont participé à l'assemblée communale. Ils ont accepté une modification du règlement de l'administration communale permettant l'éligibilité des femmes sur le plan communal. L'assemblée a statué favorablement à une augmentation de 12 à 14 fr. de la taxe à l'assurance accident pour les élèves. Il fut décidé de céder 2000 m² à titre gracieux à une maison qui se propose de construire une usine de décolletage. (w)

CRÉMINES: Coffre-fort emporté. — De nuit, un ou des inconnus se sont introduits clandestinement dans la ferme du Chauffour, Crémises, chez M. Armin Knochel, où ils ont emporté le coffre-fort contenant plus de 200 000 francs.

C'est le deuxième cas de vol dans des fermes de la région, aussi est-on prié de prendre différentes mesures de sécurité. (w)

CHRONIQUE DE SAINT-IMIER

SAINT-IMIER: Nouveau directeur du corps de musique. — Le corps de musique s'est donné un nouveau directeur en la personne de M. Silvano Fasolis, 26 ans. M. Fasolis a suivi, entre autres, les cours du Conservatoire de Genève. Il est aussi le fils de feu Paolo Fasolis qui assumait la charge de directeur de corps de musique. (w)

Décès de M. Louis Brunner

Hier est décédé, après quelques jours de maladie, M. Louis Brunner, âgé de 62 ans. Le défunt était très connu dans le monde des amis de la nature. Après avoir été un membre actif et dévoué de l'Union touristique Les Amis de la Nature, dont il a géré le chalet de la Serment durant quelques années, il avait participé à la fondation du chalet Aster, à Pouillet, sommet jurassien qu'il a gravi à toutes les heures du jour et de la nuit. Avec le regretté Ed. Gruet, il a veillé avec un soin attentif et un dévouement désintéressé au maintien et à l'agrandissement de ce petit chalet accueillant. Président de la société du chalet Aster, il jouissait de l'estime générale et sera l'objet d'un unanime regret. Nous présentons à son épouse et à sa famille nos condoléances émues.

CARNET DU JOUR

Cinéma

CORSO: 20.30, «La Curée».

EDEN: 20.30, «Navajo Joe».

PLAZA: 20.30, «La Blonde de Pékin».

RITZ: 20.30, «Sissi Impératrice».

SCALA: 20.30, «Bonnie and Clyde».

Pharmacie d'office

Pharmacie Robert avenue Léopold-Robert 66. (Dès 22 h. appeler le No 11.)

Divers

GALERIE DU MANOIR: 19.30 à 22.00, Tissus coples du IV^e au XII^e siècle.

MUSÉE D'HISTOIRE NATURELLE: 14.00 à 16.30.

MUSÉE D'HORLOGERIE: 14.00 à 17.00.

à 17.00.

OFFRES D'EMPLOI

LE SERVICE DE L'ÉLECTRICITÉ DE GENÈVE

cherche des

monteurs électriciens

- de nationalité suisse;
- âgés de moins de 40 ans;
- titulaires du certificat fédéral de capacité ou d'un titre attestant une bonne formation professionnelle.

Il propose:

emploi stable avec caisse de retraite;
semaine de 5 jours;
assurances sociales étendues.

Les offres doivent être adressées au secrétariat général des Services industriels de Genève, pont de la Machine, 1204 Genève.

VILLE DE GENÈVE



Une inscription publique est ouverte en vue de repourvoir plusieurs postes de

sténodactylographes

et

dactylographes

dans divers services

Les candidates doivent:

- remplir les conditions fixées par les statuts du personnel et de la caisse d'assurance;
- être de nationalité suisse;
- avoir une bonne instruction générale;
- avoir une parfaite connaissance de la sténodactylographie ou être une habile dactylographe;
- justifier d'une pratique des travaux de secrétariat.

La fonction est classée selon les connaissances, aptitudes et l'expérience des candidates.

Tous les renseignements, ainsi que la formule à remplir, peuvent être obtenus à l'Office du personnel, Hôtel municipal, rue de l'Hôtel-de-Ville 4.

Les offres manuscrites, accompagnées de la formule et d'une photographie, doivent parvenir, avec la mention « sténodactylo » ou « dactylo », au secrétariat général du Conseil administratif, rue de l'Hôtel-de-Ville 4.

Le secrétaire général adjoint
du Conseil administratif:
J.-P. GUILLERMET

VILLE DE GENÈVE



Par suite de la prochaine retraite du titulaire, une inscription publique est ouverte en vue de repourvoir le poste de

sous-chef du service

des enquêtes et surveillance, halles et marchés

Les candidats doivent:

- avoir une bonne culture générale;
- posséder le certificat de maturité ou le diplôme de l'École de commerce ou un titre jugé équivalent;
- avoir de bonnes connaissances de comptabilité et une expérience pratique des travaux administratifs;
- être aptes à remplacer le chef de service et diriger du personnel.

Le classement dans l'échelle des traitements et le salaire correspondant dépendront des connaissances et aptitudes des candidats.

Tous les renseignements, ainsi que la formule à remplir, peuvent être obtenus à l'Office du personnel, Hôtel municipal, rue de l'Hôtel-de-Ville 4, et au Service des enquêtes et surveillance, halles et marchés, boulevard Helvétique 29 (2^e étage).

Les offres manuscrites, accompagnées de la formule et d'une photographie, doivent parvenir, avec la mention « sous-chef de service », au secrétariat général du Conseil administratif, rue de l'Hôtel-de-Ville 4.

Le secrétaire général adjoint
du Conseil administratif:
J.-P. GUILLERMET

LE SERVICE DE LA COMPTABILITÉ DES SERVICES INDUSTRIELS DE GENÈVE

cherche des

employés de bureau

- de nationalité suisse ;
- âgés de moins de 40 ans;
- titulaires du certificat fédéral de capacité ou d'un titre attestant une bonne formation professionnelle.

Il propose:

emploi stable avec caisse de retraite;
semaine de 5 jours;
assurances sociales étendues.

Les offres doivent être adressées au secrétariat général des Services industriels de Genève, pont de la Machine, 1204 Genève.

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

Département de la prévoyance sociale et de la santé publique

LE SERVICE D'ASSISTANCE MÉDICALE

et

LES POLICLINIQUES UNIVERSITAIRES

cherchent pour leurs services:

commis

et

sténodactylographes

Les candidat(e)s doivent remplir les conditions suivantes:

- être de nationalité suisse;
- posséder le diplôme d'une école de commerce ou un certificat officiel de fin d'apprentissage.

Semaine de cinq jours.

Caisse de retraite.

Entrée immédiate ou selon entente.

Les offres manuscrites avec prétentions de salaire, accompagnées d'un curriculum vitae, doivent être adressées au Service d'assistance médicale, case postale, 1211 Genève 4.

Fête romande des individuels

GENÈVE, 21 ET 22 SEPTEMBRE
STADE DE CHAMPEL, DÈS 10 H.

Cette fête sera organisée par l'Association cantonale genevoise de gymnastique, au stade de Champel, aimablement mis à disposition par la ville de Genève.

Les catégories seront les suivantes: artistique, ne seront admis que s'ils sont classés au degré 3 des classes de performances (pour les juniors, classe 2). Athlétisme, décathlon, minimum 4500 points pour la catégorie actifs, pour les juniors 3800 points. Nationaux, catégorie A, l'exigence est d'avoir obtenu une couronne cantonale.

Il y aura 155 participants dont: 60 athlétisme, 50 nationaux, 45 artistique.

BIENVENUE AUX GYMNASTES ROMANDS

En ce début d'automne, Genève est heureuse d'accueillir les gymnastes romands au stade de Champel, dont les installations d'athlétisme vont être, sous peu, refaites et améliorées afin que, dès le printemps 1969, le Service des sports de la ville de Genève soit en mesure de mettre à la disposition des athlètes un équipement sportif répondant mieux encore aux exigences du sport moderne.

Mais, pour l'heure, notre stade municipal va être le théâtre de joutes sportives qui s'avèrent brillantes, en raison de la qualité des participants.

Athlètes, officiels et accompagnants venus de toute la Suisse romande, Genève vous souhaite la plus cordiale et amicale bienvenue et espère que vous éprouverez autant de plaisir à participer en notre ville à la Fête romande des individuels que nous en avons à vous y recevoir.

Pierre RAISIN,
conseiller administratif
de la Ville de Genève,
délégué aux sports.

LIQUEURS Morand
MARTIGNY

LA COMPAGNIE GENEVOISE
DES TRAMWAYS ÉLECTRIQUES

a besoin de vous!

N'hésitez pas à vous engager comme

RECEVEUR-
CONDUCTEUR

de cet important service public.

Formation accélérée.

Salaire et sécurité sociale intéressants.

Conditions d'engagement et formulaires d'inscription disponibles sur demande téléphonique au N° (022) 25 02 60.

Direction de la CGTE, La Jonction, Genève.

Département de l'instruction publique

LE SERVICE MÉDICO-PÉDAGOGIQUE

cherche à engager

ASSISTANTE SOCIALE

- intéressée par le travail avec les parents, le corps enseignant, diverses institutions;
- apte à s'intégrer dans des équipes de consultation et de traitement;
- capable d'un travail indépendant;
- bénéficiant autant que possible d'une certaine expérience professionnelle.

Nombreuses possibilités de perfectionnement, semaine de cinq jours, salaire en rapport avec qualification selon le classement de la profession dans l'échelle des traitements de l'administration. Date d'entrée à convenir. Discretion assurée.

Offres manuscrites, curriculum vitae, copies de certificats, doivent être adressés à la direction du Service médico-pédagogique, boulevard Saint-Georges 16-18, 1205 Genève.

PARENTS:

Le Service des loisirs du Département de l'instruction publique vous rappelle qu'il organise des

Jeudis de sports pour écoliers

Athlétisme et jeux - Canoë - Cross-country - Cyclisme - Escrime - Football - Hockey sur terre - Rink-hockey - Tennis de table.

Renseignements: Service des loisirs, boulevard Saint-Georges 36, Genève, tél. 26 13 87.

GENÈVE

Jean Treina, un homme qui n'hésitait jamais à s'engager

Lors des obsèques de Jean Treina, Jules Humbert-Droz a prononcé l'allocution suivante :

Au nom du Parti socialiste suisse, au Comité central duquel Jean Treina collabora pendant plusieurs années, j'adresse notre vive sympathie et nos condoléances à sa compagne si durement éprouvée, à sa famille et à ses amis, mais aussi au Parti socialiste et à la classe ouvrière de Genève qui perdent en Jean Treina un homme et un militant de très grande valeur.

La mort subite de Jean Treina m'a bouleversé et c'est avec une profonde émotion que je lui adresse aujourd'hui un dernier adieu. Il fut non seulement un compagnon de lutte, mais aussi un ami que je retrouvais chaque fois qu'il fallait donner un effort et payer de sa personne en faveur d'une cause juste et humanitaire. Mais on ne faisait appel en vain à son grand cœur et à son infatigable dévouement.

Il n'hésitait jamais à s'engager, à faire front et à se compromettre quand il fallait combattre des abus et des injustices chez nous et dans le monde. Ce fut un des traits les plus marquants de son caractère.

Adolescent, Jean Treina fut bouleversé par les horreurs de la première guerre mondiale. Il vit les familles de mobilisés s'enfoncer dans la misère et les dettes, tandis que mercantils et spéculateurs emplissaient leurs poches et que le coût de la vie augmentait sans que les salaires y soient adaptés. Les libertés démocratiques étaient de plus en plus limitées par des mesures arbitraires prises en vertu des pleins pouvoirs et l'armée intervenait brutalement et occupait les villes dans lesquelles le peuple mécontent manifestait. Jean Treina avait dix-neuf ans quand éclata la grève générale.

Ce sont des événements qui l'ont marqué pour toute sa vie.

JAMAIS AU-DESSUS OU EN DEHORS DE LA MÊLÉE

Contre la guerre, les misères et les injustices sociales et politiques qu'elle avait créées, le jeune Treina ne songea pas à rester au-dessus ou en dehors de la mêlée pour se faire une existence personnelle tranquille, à l'abri des remous sociaux ; il ne plia pas les genoux pour demander au ciel de sauver le monde du mal et de nouvelles catastrophes. Il comprit que seul l'effort des hommes peut changer leur société et créer un monde nouveau. Il comprit aussi que l'homme seul est impuissant et que tous doivent s'unir pour un effort collectif décuplé par la solidarité.

Jean Treina s'engagea dans le mouvement coopératif, dans le mouvement syndical, dans le Parti socialiste. L'idéal socialiste l'avait conquis. Pour lui, il était inséparable de la liberté

et du respect de la personne humaine, de la paix, de la collaboration entre les peuples et de la justice sociale.

Il descendit dans l'arène des luttes politiques et sociales où l'on reçoit des injures et des coups, où l'on éprouve des revers et de nombreuses déceptions et où l'on ne recueille souvent que l'ingratitude et les critiques. Jean Treina connut cette vie de militant, mais jamais il ne perdit courage ni sa confiance en l'avenir du socialisme.

Même lorsqu'il prit une retraite bien méritée, il continua au-delà de ses forces à travailler et à lutter jusqu'au moment où la mort l'a subitement arraché aux multiples activités qu'il exerçait encore.

UNE TÂCHE PARTICULIÈREMENT LOURDE

Sa tâche fut particulièrement lourde à Genève où le mouvement fasciste avait pris de l'ampleur, où les scandales financiers se multipliaient, où le chômage des années trente créait un profond mécontentement et où l'intervention de l'armée contre les manifestants antifascistes coucha treize morts dans la rue, en 1932, exaspérant les luttes politiques et sociales.

Lorsque la confiance du Parti socialiste et celle de ses concitoyens firent de lui l'unique conseiller d'Etat socialiste, Jean Treina donna toute la mesure de son tempérament tenace et de ses convictions socialistes.

D'autres évoqueront ici ses mérites d'homme d'Etat. Mais je tiens à souligner ici qu'il ne cessa de s'efforcer à réaliser, aussi bien à la tête du Département de l'industrie qu'à celui des affaires sociales, les principes socialistes autant que cela était possible dans un pays et un gouvernement à majorité bourgeoise.

Il s'efforça de développer et de promouvoir de grandes entreprises d'économie collective. Je me souviens qu'après la guerre, lorsque l'Union suisse des Coopératives, l'Union syndicale et le Parti socialiste suisses décidèrent collectivement d'aider le regretté professeur Edgar Milhaud à relancer sa revue « Les Annales de l'économie collective », dont la parution avait cessé pendant la guerre et à en faire, en 1947, un Centre international de recherches et d'information sur l'économie collective, Jean Treina fut un des pionniers les plus actifs de cette action de soutien et un membre des plus écoutés de son Comité international. Le premier congrès international de l'Economie collective se tint à Genève.

Dans les affaires sociales, Jean Treina améliora les lois existantes, en fit adopter de nouvelles et plaça le canton de Genève, dans ce domaine, en tête des cantons suisses.

Cependant, Treina ne borna jamais son horizon à sa ville et à son canton. Il prit une part active à la lutte antifasciste et contre l'antisémitisme et les haines nationalistes. Il fut un des animateurs de l'Association Suisse-Israël et en devint le président central. Il fut un des pionniers de la construction du tunnel du Mont-Blanc et c'est en France, lors d'une visite fraternelle, que la maladie l'a surpris et mit fin à son incessante activité.

IL EUT TOUJOURS SON FRANC PARLER

Le Parti socialiste suisse perd en lui un militant de grande expérience et de judicieux conseil. Membre de son Comité central, il eut toujours son franc parler pour défendre les positions des socialistes romands. Et nous n'oublions pas qu'à la veille de la deuxième guerre mondiale, alors que Léon Nicole avait entraîné la majorité du Parti socialiste genevois dans la voie du stalinisme, tandis que de nombreux communistes considéraient le pacte Hitler-Staline comme une trahison et abandonnaient leur parti, Jean Treina, fidèle à son idéal de socialisme démocratique et humanitaire, rassembla la minorité avec notre regretté Charles Rossette, pour reconstituer la section genevoise du Parti socialiste suisse. La ténacité et l'action de Jean Treina ne sont pas étrangères au réjouissant développement de cette section.

Souvent Jean Treina aurait pu douter et se décourager devant les bouleversements et les crimes de notre civilisation à la recherche d'un renouveau. Mais, armé d'une foi inébranlable en l'avenir du socialisme et de l'humanité, encouragé par une compagnie auprès de laquelle il trouvait à la fois appui et apaisement, il poursuivit vaillamment son chemin jusqu'au jour où la mort l'a terrassé.

Au moment de nous séparer de cet ami et de ce socialiste dévoué et courageux, nous lui disons : merci pour tout ce que tu as fait, merci pour tout ce que tu as été, merci pour l'exemple que tu nous laisses. Tu continueras à vivre dans notre souvenir, dans nos cœurs et dans tes œuvres.

Transfert

Les bureaux du Service des enquêtes et surveillance, halles et marchés, se trouvant actuellement à la Cour de Saint-Pierre 2, seront transférés dès le jeudi 19 septembre 1968, au boulevard Helvétique 29, 2^e étage, tél. 35 07 40.

« Drugstore »

C'est ce soir, de 18 h. 45 à 21 h., que sera inauguré le « Drugstore » à la Pharmacie Principale, rue du Marché.

C'est en même temps un agrandissement considérable de la grande pharmacie, et depuis quelques jours déjà, le « Drugstore » connaît le succès.

PROCHAIN WEEK-END

La fête des vendanges à Russin

Samedi et dimanche prochains, pour autant que le temps le permette, la Fête des vendanges de Russin connaîtra le même succès que l'an passé. L'ouverture officielle aura lieu samedi, à 15 h., et débutera par un cortège d'enfants avec chars fleuris ; puis dans tout le village, en liesse, ce sera les fontaines du vin et du moût, et l'on pourra déguster les meilleurs crus genevois et goûter aux saucisses grillées, au jambon à l'os, aux tartes du pays, etc.

Le soir, dès 21 h., deux grands bals avec des orchestres réputés permettront aux jeunes et aux moins jeunes de se défouler les gambettes.

Et le dimanche, la fête reprendra de plus belle dès 11 h., mais nous y reviendrons.

Un apprenti coiffeur gagne entre 25 et 50 fr. par mois: l'Etat ne veut pas s'en mêler!

On connaît les salaires de misère que touchent les apprentis dans de nombreuses professions. Dans une question écrite au Conseil d'Etat, Claude Ketterer, député, a soulevé la question des apprentis coiffeur, qui est scandaleuse, comme nous allons le voir.

LES NON-APPRENTIS SONT FAVORISÉS

Claude Ketterer écrit: «De notables progrès ont été réalisés ces dernières années dans de nombreux secteurs de la formation professionnelle, particulièrement dans le commerce et l'industrie. Les conditions de travail et de rétribution des apprentis ont été améliorées, surtout grâce à l'action soutenue des associations syndicales, mais il subsiste des lacunes qu'il conviendrait de combler rapidement pour des métiers mal protégés.

Par exemple, les jeunes qui entreprennent un apprentissage dans la coiffure sont très mal rémunérés, en raison de dispositions anachroniques qui tiennent trop compte de l'apport souvent négligeable des pourboires. Il n'est socialement pas juste qu'un jeune homme ou une jeune fille, entre quinze et vingt ans, qui s'astreint à un long apprentissage dans les métiers de la coiffure, ne gagne que 25 à 50 fr. par mois pendant plusieurs années, alors que des apprentis de commerce touchent normalement, dès le début, des centaines de francs, tout comme les employés de la coiffure ayant renoncé à un apprentissage (aide-coiffeuse, shampooineuse, etc.) Une telle disparité ne se justifie pas, et je demande au Conseil d'Etat de revoir ce problème afin de parvenir à une protection plus efficace des apprentis et à une rétribution plus équitable de ces derniers.»

LA LOI DE LA JUNGLE

Dans sa réponse, le Conseil d'Etat brosse le tableau suivant: «Si la rétribution des apprentis a été améliorée ces dernières années, il subsiste, effectivement, dans certains métiers des lacunes qu'il conviendrait de combler. Toutefois, cette tâche incombe essentiellement aux associations professionnelles; la rémunération des apprentis ressortit au domaine du droit privé et découle de l'article 362 b du Code des obligations qui précise que:

«Le contrat doit régler le genre et la durée de la formation profession-

nelle, le temps d'essai et la rémunération éventuelle de l'apprenti.»

La commission du Grand Conseil chargée d'étudier le projet N° 3180 sur l'orientation, la formation professionnelle et le travail des jeunes gens a admis que l'autorité ne pouvait s'immiscer dans de tels rapports de droit. L'article 18 du projet stipule:

«A défaut de dispositions applicables en vertu d'une convention collective ou d'un contrat type, la rémunération de l'apprenti est fixée d'entente entre les parties au contrat.»

LE POURBOIRE, UN SALAIRE ?

En ce qui concerne les métiers de la coiffure, la convention collective nationale de cette profession ne fixe pas la rémunération des apprentis et des apprenties qui est laissée à la libre appréciation des intéressés.

C'est la raison pour laquelle cette rémunération est très variable; la majorité des contrats d'apprentissage déposés à l'Office cantonal de la formation professionnelle mentionnent les salaires de 25, 35 et 50 fr. par mois, respectivement pour la 1^{re}, 2^e et 3^e année. D'autres sont conclus sur les bases de: 20 à 40 fr. pour la 1^{re} année; 30 à 70 fr. pour la 2^e année; 40 à 100 fr. pour la 3^e année.

La modicité de ce salaire s'explique par la coutume du «pourboire» que reçoivent les apprentis. Cette forme de rémunération varie aussi selon l'importance ou la catégorie de l'établissement; les professionnels de la branche estiment qu'une apprentie reçoit en moyenne, en plus du salaire prévu au contrat, un montant mensuel de «pourboires» de: 100 fr. en 1^{re} année; 150 à 180 fr. en 2^e année; 200 à 220 fr. en 3^e année pendant un apprentissage de coiffeuse.

Si l'on considère le pourboire comme une forme de rémunération — ce qui est controversé — les apprentis de la coiffure reçoivent une rétribution à peu près équivalente à celle des employés de bureau.

Toutefois, certains coiffeurs conviennent que la rémunération des apprentis devrait être plus élevée.

Dépourvu de compétences dans ce domaine, le Conseil d'Etat ne pourrait que recommander aux associations professionnelles intéressées et à la Commission d'apprentissage de la coiffure d'examiner ce problème.

A bon entendeur salut. C. A.

Contribution aux événements de Tchécoslovaquie

Sur les cent députés du Parlement genevois, un seul que je sache a publiquement cautionné l'intervention russe.

Il s'agit de M. Théodore de Felice, du Parti du travail. Il a défini sa position dans la «Voix ouvrière» par le biais d'une critique qui portait sur le fameux testament politique de Palmiro Togliatti, le leader communiste italien, mort il y a quatre ans, à Yalta.

La «Voix ouvrière» avait cru utile, et nous la félicitons, de republier quelques passages du fameux «mémoire» de Yalta, passages qui traitaient notamment des problèmes de libertés. Soulignant la nécessité de dépasser ce régime de limitation et d'abolition des libertés démocratiques et personnelles qui avait été instauré par Staline, Togliatti demandait de revenir aux règles léninistes qui assuraient, dans le parti et hors du parti, une large liberté d'expression et de débat, dans les domaines de la culture, de l'art et même sur le plan politique.

M. de Felice pense que l'analyse de Togliatti est fautive, les prémisses qu'il invoquait pour recommander la

restauration rapide des libertés dans les pays de l'est ne sont pas réalisées.

Le socialisme est pour notre député encore trop fragile, il faut le sauvegarder et il souligne par tous les moyens.

Torquemada moderne, de Felice, pour sauvegarder le dogme justifie les tanks.

Nous dirons que nous essayons aussi d'avancer dans la difficile voie du socialisme.

Nous aussi désirons aboutir à des transformations économiques profondes de la société. Mais pas à n'importe quel prix et pas pour perdre des libertés ou empêcher de les reprendre.

Au demeurant, il reste que l'attitude du peuple tchécoslovaque passera dans l'histoire. Pour la première fois, un peuple a su par un comportement, où sang-froid, tragédie et humour étaient mêlés, ridiculiser la force brute de l'agresseur.

Cette résistance passive que seuls des êtres d'élite ou de petites communautés avaient jusqu'ici expérimentée avec succès, est réinventée et approfondie spontanément par des millions de personnes.

«La liberté n'est ni bourgeoise, ni prolétarienne, elle est simplement humaine» a déclaré Nenni l'autre jour à la Chambre italienne... et René Meylan de commenter: «voilà un point qui est bien acquis, une certitude qu'aucun illusionniste si savant qu'il soit, ne réussira plus à ébranler en nous.»

L'agresseur russe n'a pas sauvé le socialisme, c'est plutôt sa victime qui le fera progresser.

E. LUISONI, député.

CHRONIQUE VAUDOISE

Lausanne: Les secrets d'Elise

Ces charmants secrets se cachent à la Galerie des Nouveaux Grands Magasins.

Secrets délicats et naïfs, essentiellement floraux (sur cinquante et une œuvres exposées, cinq seulement sont «hors bouquet»). Il n'y a qu'un mot pour parler de cette exposition: fraîcheur. Elise vit dans un jardin, à l'ombre des préoccupations de ce temps. Elle est un papillon léger qui se pose tour à tour sur mille fleurs différentes. Et ceci avec beaucoup d'esprit. Cette «Femme sans tête» est une merveille de simplicité: un vase en forme de corps de femme pris dans une robe du soir et la tête absente remplacée par deux œillets. «Vous brodez votre trousseau vous-même» est une autre trouvaille: les fleurs abandonnent leur pollen sur la nappe: c'est une broderie jaune sur un fond plus sombre!

Très évocateur cette «Porte d'Italie»: joyeux arrangement floral de-

vant un bleu d'Adriatique. «Connaissez-vous l'Espagne» est un autre dépaysement: ici c'est le rouge qui domine: rouge de la cape, rouge du sang, rouge des pivoines...

S'il existe le cimetière du Père-Lachaise, Elise, elle, s'est amusée à peindre «La Mère-la-Chaise». Autre jeu d'esprit: un arbre, un serpent s'enroulant autour de l'arbre, une fille tenant dans ses mains une pomme, un garçon hésitant devant ce qui n'est plus un pêché et entre la fille et ce garçon une grave question: titre de l'œuvre: «Où as-tu mis la pilule?».

Une très jolie exposition, sans prétention autre que celle de faire passer au visiteur un instant de détente dans un jardin reposant, à l'abri des rumeurs sourdes et des horizons noirs de notre temps.

Visible jusqu'au 18 septembre.

B.-P. Cruchet.

Les aventures de Popeye



Copyright KFS opera mundi

Suède: Une victoire que l'on avait forgée

Avant les élections suédoises, la presse bourgeoise bien secondée par la presse d'information, la radio et la TV, avait sonné le glas du gouvernement socialiste. Après trente-six ans, l'usure du pouvoir avait, selon elle, miné la confiance des travailleurs en leurs dirigeants. Le recul de 1964 ne pouvait que s'accroître; la majorité qui n'était plus que d'une voix allait se transformer en une nette minorité. La coalition des partis libéraux, centristes et conservateurs allait jouer le rôle d'un raz de marée. On avait déjà publié les noms de plusieurs ministres qui allaient succéder à l'équipe de T. Erlander. En semant ce vent de défaitisme, la presse de notre pays apportait sa contribution aux ennemis du socialisme démocratique; c'était un moyen de tenter de saper un de ses bastions. Aujourd'hui, il ne lui reste qu'à trouver des excuses pour minimiser la victoire socialiste, mais les chiffres parlent d'eux-mêmes; ils sont irréfutables.

Non seulement la sociale-démocratie suédoise a regagné le terrain perdu en 1964, mais elle remporte sa plus grande victoire électorale depuis 1940.

Il est certain que le chef du Parti communiste, M. Hermansson, est le premier leader de ce parti à payer, en Europe, le tribut de l'intervention armée de l'URSS en Tchécoslovaquie, ceci malgré qu'il l'ait énergiquement condamnée. Gêné qu'il était par la tendance stalinienne, qui, elle, restait fidèle à Moscou, il n'a pas été à même d'imposer une discipline de parti. Le Parti socialiste en a bénéficié dans une certaine mesure, mais ce n'est pas là qu'est née sa victoire.

La victoire socialiste a été acquise par un travail en profondeur de ses militants, et de celui de ceux de la Confédération des syndicats dans les usines. Ce sont eux qui ont convaincu les abstentionnistes d'habitude, et, surtout, rallié à leur cause la très grosse majorité des jeunes, qui étaient 320 000 à voter pour la première fois dans une élection à la Chambre suédoise, l'âge du droit de vote ayant été ramené de 22 à 21 ans. C'est probablement cette dernière constatation qui représente la plus grande victoire du socialisme suédois.

Eugène MALEUS.

M. Levi Eshkol: « Notre guerre de libération n'est pas terminée »

« Nasser semble n'avoir rien appris et rien oublié. Nous n'avons jamais été désireux d'appuyer sur la gâchette. Mais si on nous impose une nouvelle guerre, nous aurons le dessus, une fois de plus », a déclaré mardi M. Levi Eshkol, premier ministre, au cours d'une visite au kibboutz Jad Murdekhay, près de Gaza. « Notre guerre de libération, commencée en 1948, n'est pas encore terminée et semble se dérouler par étapes. En première ligne, comme toujours, se trouvent nos villages frontaliers, et aujourd'hui tous les yeux sont tournés vers Beisan. Mais, en fait, nous nous trouvons tous dans un seul « village frontalier » et le

peuple tout entier en est conscient », a ajouté le premier ministre israélien.

Cette déclaration de M. Eshkol coïncide avec une période de vive tension le long de toutes les frontières d'Israël. Elle exprime la nervosité qui se fait sentir ici face à la multiplication et à l'intensification des incidents provoqués tant par les commandos palestiniens que par les forces régulières des pays arabes. Cette inquiétude est renforcée par la conviction des Israéliens que les Egyptiens, aidés massivement par l'URSS, se préparent à une vaste opération dans la zone du canal qui pourrait être moins éloignée, qu'on ne le pensait il y a quelques mois encore.

Assemblée générale de l'ONU et affaire tchécoslovaque

Un certain nombre de pays, notamment parmi les latino-américains, étudient actuellement la possibilité de porter l'affaire tchécoslovaque à l'ordre du jour de l'Assemblée générale qui s'ouvrira dans une semaine, sous une forme très générale, touchant par exemple à l'inviolabilité des frontières des Etats souverains et au respect de leur indépendance.

Il ne semble pas cependant que ces pays reçoivent l'encouragement des grandes puissances occidentales, car la délégation américaine, notamment, a fait remarquer que l'ordre du jour comporte déjà de nombreux points dont la discussion suscitera tout naturellement des allusions à l'intervention soviétique en Tchécoslovaquie. Il en est ainsi par exemple des « principes du droit international touchant les

relations amicales et la coopération entre Etats », ou de « la définition de l'agression ». La délégation américaine et le Canada ont déjà clairement laissé entendre que ces occasions seront mises à profit.

L'inclusion à l'ordre du jour de l'affaire tchécoslovaque elle-même paraît exclue car la délégation de Tchécoslovaquie s'y opposerait, comme elle l'a fait au Conseil de sécurité après le début de la « normalisation » des rapports entre Prague et Moscou. Il est certain en tout état de cause que le drame tchécoslovaque sera évoqué dans la plupart des discours prononcés lors du débat général, comme c'était le cas ces dernières années pour le Vietnam. Il sera intéressant de noter si les allusions aux deux problèmes seront parallèles ou non.

EN QUELQUES LIGNES

● LYON. — Une collision ferroviaire s'est produite mardi matin dans la banlieue lyonnaise entre un train de voyageurs et une rame de matériel. Heureusement, les deux convois roulaient à vitesse réduite et l'accident n'a fait que sept blessés. Selon les premiers résultats de l'enquête, l'éleve mécanicien qui conduisait le train de voyageurs a été ébloui par le soleil et n'a pas vu le carré rouge d'interdiction de passage placé à la bifurcation de Gorge-de-Loup, dans le quartier de Vaise.

● GATOOMA (Rhodésie). — « Si la Grande-Bretagne venait à nous proposer des conditions raisonnables tenant compte des intérêts de la Rhodésie, nous les accepterions pour les soumettre à un référendum », a déclaré mardi M. Ian Smith, premier ministre rhodésien, dans un discours électoral.

● LE CAIRE. — Le roi Hussein de Jordanie est attendu le 23 septembre au Caire, pour un séjour de 24 h., annonce mercredi « Al Goumhourya ». Le quotidien cairote précise que le roi Hussein aura un entretien avec le président Nasser et qu'il partira ensuite pour Londres, où il doit consulter des médecins.

● NEW YORK. — Le représentant d'Israël à l'ONU, M. Josef Tekoah, a accusé mardi les forces jordaniennes, d'avoir ouvert le feu à trois reprises contre les forces israéliennes et le village de Beit Shean, sur la rive occidentale du Jourdain, au cours de la journée précédente. Un soldat israélien a été tué, trois blessés et huit civils blessés. Les forces israéliennes ont ripoté.

● DANANG. — Le général américain William C. Chip, de l'infanterie de marine, a été grièvement blessé mardi à 32 km. à l'ouest de Dong Ha, au sud de la zone démilitarisée, son hélicoptère s'étant écrasé au sol. Le général a été transporté, la colonne vertébrale brisée, à l'Hôpital de la marine.

● PRAGUE. — Le Comité pour la presse et l'information, qui vient d'être créé en Tchécoslovaquie, s'est réuni mardi pour la première fois pour discuter de son activité dans un avenir immédiat, annonce la radio de Prague captée à Paris. Le comité a traité notamment de la possibilité d'évaluer l'influence de la radio, de la télévision et de l'agence Ceteka, sur la formation de l'opinion publique afin que puisse être mise en valeur la politique du pays à l'aide des moyens de communication de masse.

Sur des événements récents S'indigner, c'est bien, mais comprendre, c'est mieux!

Contrôle social

Sur cette voie, rendue inutilement plus difficile pour la Russie par les guerres, la course aux armements et le gaspillage bureaucratique, de nouvelles contradictions apparurent sans cesse. La richesse nationale augmentait, mais la masse des consommateurs, qui étaient aussi les producteurs, se voyait réduite à une pauvreté constante et qui allait même parfois en s'aggravant. De même, le contrôle bureaucratique sur tous les aspects de la vie nationale se substitua au contrôle social et à la responsabilité sociale. Ce renversement des priorités sociales, cette confusion des moyens et des fins, ainsi que le divorce qui en résulta entre les formes et les réalités de la vie nationale, telles sont les sources profondes des malaises, des crises et de l'agitation de la période poststalinienne. Le contrôle bureaucratique, substitué au contrôle social, est devenu un frein à de nouveaux progrès, cependant que la nation rêve de gérer ses propres richesses (et il y en a!), et d'être maîtresse de sa destinée. Elle ne sait trop comment exprimer ses aspirations ni comment les réaliser. Des années de pouvoir totalitaire et de discipline monolithique ont ôté au peuple ses capacités d'expression, d'action spontanée et d'organisation. Les groupes dirigeants colmatent les brèches à coups de réformes économiques, relâchent leur emprise sur les esprits, et font cependant tout ce qu'ils peuvent pour que le peuple reste muet et passif. Quoi qu'il en soit, le malaise, les recherches et les tâtonnements de la période poststalinienne témoignent à leur façon que 1917 n'est pas mort et que la révolution continue.

Il est toutefois beaucoup plus probable que l'URSS ne verra pas un renversement par la force du régime existant, mais plutôt, à plus ou moins longue échéance une évolution culturelle provoquant une prise de conscience plus profonde dans les rangs des dirigeants et des dirigés futurs. Une ou deux générations seront peut-être encore nécessaires pour parvenir à réaliser le socialisme en URSS.

Politique des grandes puissances

Que cela plaise ou non, il y a sur notre planète, et cela depuis 1945, fin de la deuxième guerre mondiale, deux grandes puissances seulement, les USA et l'URSS, qui ont partagé le monde en deux sphères d'influence.

Deux faits sont à l'origine de l'intervention militaire russe en Tchécoslovaquie, qui sont: l'échec du système collectiviste soviétique dans les pays satellites de l'URSS d'Europe centrale et la politique de grande puissance de l'URSS, c'est-à-dire des considérations stratégiques, car l'état-major soviétique, malgré un arsenal formidable de fusées intercontinentales à tête nucléaire, continue de penser en termes stratégiques du siècle dernier. Au reste, il n'est pas dit, écrit Raymond Cartier dans « Match » du 31 août 1968, que l'état-major soviétique ait tort dans son archaïsme apparent. Une guerre conventionnelle peut fort bien se dérouler un jour dans la neutralisation des armes atomiques, disqualifiées par leur puissance excessive. Il reste important pour les Russes d'être sur l'Elbe plutôt que sur le Niémen. Or, la Tchécoslovaquie est, littéralement parlant, la clé de voûte du système.

l'engrenage de la politique qu'ils embrassent aurait été plus fort que leur sincérité. Glissant vers l'Ouest par l'économie et l'idéologie, ils auraient été conduits au moins à la neutralité entre l'Est et l'Ouest. Nous prendrons en considération, proclamaient-ils, notre seul intérêt national. L'intérêt national c'est presque tous les jours d'être neutre. Le Pacte de Varsovie était virtuellement dénoncé par cette déclaration.

Conclusion

La Tchécoslovaquie, le 21 août 1968 tout comme en février 1948 et en septembre 1938, a été la victime tant du conservatisme de grande puissance qu'est l'URSS et qu'elle partage avec celui des USA (Panama, Guatemala, Cuba, Saint-Domingue, le Vietnam, les républiques de l'Amérique centrale et méridionale) que de l'expansionnisme colonial de l'Allemagne de Hitler. De toutes façons, la France et la Grande-Bretagne de 1938, tout comme les USA de 1968 n'ont pas bougé pour lui venir en aide, malgré toutes les protestations indignées exprimées.

En définitive, tout se résume en l'option, pour l'Occident, des Tchèque et des autres peuples et en l'option des Russes de vouloir rester eux-mêmes.

Les Occidentaux tiennent à leur démocratie formelle, et les Russes à leur régime collectiviste.

Les peuples de l'Occident, s'ils veulent arriver au socialisme, à un régime socialiste viable (socialement économiquement et politiquement démocratiques), devront faire leur révolution socio-économique. Quant aux Russes, qui ont déjà fait un petit bout de chemin sur cette voie, ils devront arriver également à la démocratie politique, dans le sens d'une plus grande liberté d'expression dans la gestion de leurs affaires intérieures.

Et c'est alors seulement que l'on pourra parler des deux côtés du « rideau de fer » de socialisme démocratique non pas seulement en paroles comme jusqu'à présent, mais en le réalisant dans la vie de tous les jours.

C. HERBER.

* Voir notre numéro du 17 septembre.

Glissement vers l'Ouest

Et d'autre part, le mouvement inauguré en Tchécoslovaquie en janvier 1968 par Dubcek et Svoboda, risquait encore de rendre la situation impossible pour le gouvernement de l'Allemagne de l'Est. Les Russes, de leur point de vue actuel ont donc eu parfaitement raison d'intervenir en Tchécoslovaquie. La question se pose maintenant de déterminer avec le plus d'objectivité possible si la nouvelle équipe gouvernementale tchécoslovaque, après avoir éliminé le conservateur Novotny en janvier 1968, n'a pas commis l'imprudence de brûler les étapes de son émancipation de l'URSS?

Je cite de nouveau Raymond Cartier: « Désespérément, Dubcek et ses amis s'efforçaient de convaincre les Russes de leur fidélité à l'esprit et à la lettre du Pacte de Varsovie. Ils étaient probablement sincères, mais

Le communiqué du Praesidium tchécoslovaque

« Le praesidium du Parti communiste tchécoslovaque considère comme positifs les résultats des récentes conversations de M. Cernik, président du Conseil, à Moscou. Il a examiné certaines propositions concrètes pour le développement intérieur du pays et les préparatifs de nouvelles négociations politiques bilatérales dans un avenir proche », déclare le communiqué publié à l'issue de la réunion du praesidium, mardi à Prague.

Le praesidium s'est interrogé sur « les moyens de surmonter les obstacles à la consolidation, notamment les tentatives d'esquiver les aspects

impopulaires de la situation actuelle, et de ne pas expliquer clairement les questions délicates », poursuit le communiqué, qui précise qu'« un plan d'orientation allant jusqu'à la fin du mois d'octobre » a été adopté dans les domaines de la politique intérieure, de l'économie et des relations internationales.

« La préparation du XIV^e congrès extraordinaire est inévitable afin de donner des directives pour l'avenir et de réévaluer objectivement les développements intervenus depuis le XII^e congrès ainsi que les conditions réelles de l'application de la politique

d'après janvier », ajoute le communiqué, qui exprime le souhait que le projet de fédéralisation de la Tchécoslovaquie soit adopté avant le 50^e anniversaire de la République (28 octobre). D'autre part, le praesidium évoque le cas des membres du parti qui séjournent actuellement à l'étranger. « Chaque militant communiste doit suivre les directives du parti. Si un militant se prononce contre ces directives, il sera traité en conséquence », souligne le communiqué, qui indique enfin que le praesidium « a approuvé certaines propositions de changements de personnes ».

● PRAGUE. — Un mois, jour pour jour, après l'invasion de leur pays par les troupes du Pacte de Varsovie, les dirigeants tchécoslovaques, M. Dubcek en tête, se rendent à Moscou. Les indications fournies de bonne source pendant la réunion du praesidium du Parti communiste tchécoslovaque laissent entendre que ce voyage à Moscou est fait à la demande du Kremlin et qu'il aurait lieu le vendredi 20 septembre.

● LISBONNE. — L'amélioration de l'état de santé du président Salazar, annoncée au milieu de la journée de mardi, se maintient. L'état cardiovasculaire et neurologique du président Salazar s'améliore, précise encore le bulletin. Le professeur Marcelo Caetano qui, selon les milieux informés de Lisbonne, pourrait assurer la succession du président Salazar, est membre du Conseil suprême de l'Etat, il est âgé de 62 ans.

● BERLIN. — La brève visite que MM. Petet de Jong et Joseph Luns respectivement président du Conseil et ministre des Affaires étrangères des Pays-Bas doivent rendre à Berlin-Ouest fait l'objet d'une véhémence protestation de Berlin-Est. « La République fédérale, écrit mardi l'agence officielle est-allemande ADN, essaie d'entraîner d'autres pays dans sa politique annexionniste à l'égard de Berlin-Ouest.



La campagne électorale aux USA

M. R. Nixon (à droite) et M. N. Rockefeller (à gauche) et leurs épouses.